

LE GUIDE PRATIQUE

Arnage

la ville s'élève

Édition 2026



Informations pratiques

MAIRIE D'ARNAGE

1 Place François Mitterrand
72230 Arnage

02 43 21 10 06

mairie@arnage.fr / www.arnage.fr

 "Ville d'Arnage"

ÉDITO

Vous faciliter la vie en regroupant dans un même document, l'ensemble des informations pratiques de la ville : telle est l'ambition de ce guide pratique conçu pour vous accompagner tout au long de l'année.

Vous y découvrirez les services municipaux, les activités, les équipements ainsi que les informations essentielles pour effectuer vos démarches administratives en toute simplicité.

Ce guide met également en lumière la richesse de notre tissu associatif et l'engagement des acteurs qui font vivre Arnage au quotidien. Il reflète le dynamisme de notre ville et la volonté de la collectivité de vous offrir des services de proximité, accessibles à tous.

Isabelle COZIC-GUILLAUME,
Maire d'Arnage
Conseillère Départementale





Directeur de publication :

Isabelle COZIC-GUILLAUME

Conception/Rédaction : Service communication
Ville d'Arnage

Impression : Octavo Le Mans

Imprimé à 1500 exemplaires sur papier recyclé
avec encres végétales.

Crédit photo : ville d'Arnage sauf mention contraire

Date de publication : Août 2026



*Malgré tout le soin apporté à la rédaction, une
erreur ou un oubli a pu se glisser : nous vous
prions de bien vouloir nous en excuser.*

Pensez au tri !
Recyclage bac papier



Sommaire

EDITO	2
RESTEZ INFORMÉS.....	4
VOTRE VILLE.....	6
En un clin d'oeil.....	6
Zoom sur la ville	8
Les temps forts.....	10
VOS ÉLUS	12
VOS SERVICES MUNICIPAUX.....	14
VOS DÉMARCHES	16
Vous arrivez sur Arnage ?.....	16
Naissance	18
Union	18
Décès.....	19
Papiers, citoyenneté	20
Élections	21
Location de salles.....	21
Urbanisme	22
VOTRE QUOTIDIEN.....	24
Enfance, éducation et jeunesse	24
Seniors	26
Police municipale	28
Vivre ensemble	30
Les déchets.....	31
Transport.....	34
Mobilité.....	36
Environnement et cadre de vie.....	38
Sport	39
Culture.....	40
Centre Communal Actions Sociales ..	42
Maison des Habitants.....	44
VOS ASSOCIATIONS	46
VOS PROFESSIONNELS DE SANTÉ ..	52
Carte des défibrillateurs.....	54
Les numéros utiles.....	55

RESTEZ INFORMÉS...

EN LISANT LE

Arnage ma ville



- Retrouvez le journal municipal tous les 2 mois directement dans votre boîte aux lettres.

EN CONSULTANT LE

site internet



- Rendez-vous sur www.arnage.fr pour retrouver toutes les actualités, les informations pratiques et les événements de la commune.

EN VOUS ABONNANT

à la page Facebook



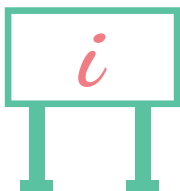
- Cette page permet de rendre plus vivante son actualité en vous informant et en échangeant en direct avec les Arnageoises et les Arnageois, de répondre à vos interrogations, de vous exprimer, d'échanger entre vous...

EN RECEVANT LA *newsletter*



- Elle est envoyée en moyenne tous les 15 jours. Recevez ainsi les dernières actualités et événements directement dans votre boîte mail. Rendez-vous sur le site de la ville pour vous inscrire !

EN REGARDANT LES *panneaux lumineux*



- Installés sur l'avenue de la Gautrie, au rond-point du centre et sur l'esplanade François Mitterrand, les panneaux lumineux relayent les temps forts de la vie municipale et associative et toute communication importante (alerte vigilance, information d'utilité publique).

CAVAVIN®
la passion du vin
ARNAGE

**VINS
CHAMPAGNES
BIÈRES
SPIRITUEUX**



182 Bd Pierre Lefaucheux
72230 Arnage
02 43 77 09 43
arnage@cavavin.fr

Cavavin Arnage

AUTOSUR

**CONTRÔLE TECHNIQUE
AUTO-MOTO**

**Auto-Moto / Collection
Cyclo / Moto
Quad / Voiturette**



CHANGÉ
02 43 78 22 83

R.H. Réparation au quotidien



- ▣ **ÉLECTRICITÉ**
(prises, interrupteurs, lumières, etc...)
- ▣ **PLOMBERIE**
(robinets, siphons, etc...)
- ▣ **AIDE OU MONTAGE MEUBLES**
- ▣ **RÉPARATION ÉLECTROMÉNAGERS**
- ▣ **TOUS AUTRES SERVICES SUIVANT FAISABILITÉ**

DEVIS GRATUIT

Tél. : 06 03 53 47 09
R.H.Reparationauquotidien@orange.fr

In Extenso
ENTREPRENEZ L'AVENIR.



Expertise-comptable • Conseil • Audit • Juridique • Social • Paie
In Extenso Le Mans : 02 43 85 69 51

ABC
Ambulance - Taxi
www.monambulancier.com

SARL ABC TRANSPORTS
ABC AMBULANCES
Ambulances V.S.L.

ABC TAXIS
GARE - AÉROPORTS - HÔPITAUX
PETITS COLIS EXPRESS
02 43 42 42 42

*Toute une équipe
à votre service*
TRANSPORTS TOUTES DISTANCES
02 43 21 19 74

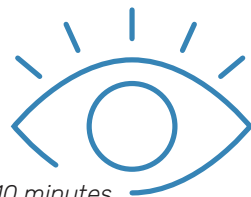
Bureau : ABC Transports - 7 avenue de la Gautrie - 72230 Arnage
Autorisation de stationnement : Arnage - Fillé-s/Sarthe - Parigné-le-Pôlin



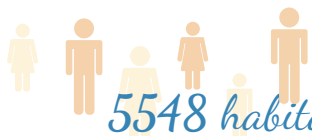
74 bis route du chêne - 72230 Arnage
www.scdesignconcept.fr

VOTRE VILLE

... en un clin d'œil



À 15 minutes du centre-ville du Mans et de la gare TGV, et à 10 minutes de l'autoroute A11, Arnage bénéficie d'un environnement privilégié. Sa situation géographique fait de la ville un pôle d'attractivité à l'échelle de l'agglomération et du département.



5548 habitants
au 1^{er} janvier 2023.



275 entreprises

réparties sur les 4 zones principales d'activité.

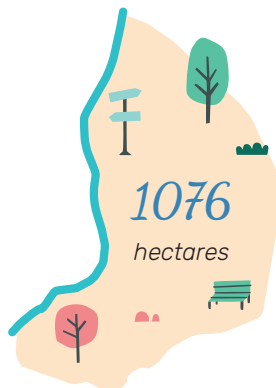


1 base de loisirs
de 14 hectares.



6 établissements scolaires

de l'enseignement primaire jusqu'à l'enseignement secondaire : 4 écoles, 1 collège et 1 lycée. Mais aussi 1 multi accueil et 1 accueil de loisirs.



70 associations
sportives, culturelles, sociales, etc.



1 Centre Communal d'Action Sociale

qui assure par ailleurs la gestion de la résidence autonomie "Le Soleil" pour les seniors.

1 complexe sportif

avec un stade de foot, deux gymnases multisports, une piste d'athlétisme, un tennis couvert, un dojo, une salle de tennis de table, une salle de musculation, un mur d'escalade, un terrain de basket 3x3, des cours de tennis extérieur, une salle de danse, une salle de billard et un boulodrome.



1 espace culturel

qui abrite une salle de spectacles, une médiathèque, un établissement d'enseignement artistique et un centre social.

LE SAVIEZ-VOUS ?

À l'origine, Arnage n'était qu'un hameau faisant partie de la commune de Pontlieue et les habitants souhaitaient depuis longtemps leur indépendance. La loi du 1^{er} juin 1853 leur permet d'accéder à leur désir et la commune d'Arnage est créée aux dépens de Pontlieue, Spay et Moncé-en-Belin. Elle comprenait à l'époque 800 habitants environ.

LA LÉGENDE

La petite histoire dit que bien longtemps avant la création officielle de la commune, les villageois avaient décidé de se débarrasser d'une méchante sorcière en la jetant dans la rivière (la Sarthe). Mais, à l'aide de ses pouvoirs, elle sut refaire surface et les villageois effrayés se sont écriés «A'r'nage» !!! Si l'histoire n'est pas avérée, elle est cependant d'une grande poésie. Le grand carnaval de "la sorcière" perpétue aujourd'hui cette légende.

ÉOLIENNE BOLLÉE

En 1886, **Auguste Bollée**, membre de l'illustre famille mancelle dont Amédée et Léon ont été les précurseurs de la construction automobile, fait construire une maison de campagne sur le terrain qu'il possède au bord de la Sarthe.

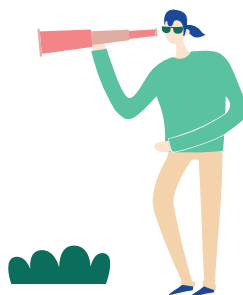
Sa propriété était agrémentée de bassins, cascades, jets d'eau (en partie encore visibles). L'éolienne est nécessaire à leur fonctionnement et à l'alimentation en eau du pavillon et de ses dépendances.

Actuellement sur une propriété privée, l'Éolienne est visible du chemin de halage.

VOIE DE LA LIBERTÉ

La voie de la liberté est celle que les généraux Leclerc et Patton, au lendemain du 6 juin 1944, nous ont ouverte en libérant la France et l'Europe.

C'est encore aujourd'hui un itinéraire balisé de bornes à l'emblème du flambeau de la liberté. Il part des plages du débarquement en Normandie et traverse la France d'Ouest en Est avant d'atteindre Bastogne en Belgique ; l'un de ces itinéraires passe par Arnage. La borne n° 0 se situe devant l'hôtel de ville de Sainte-Mère-église (50).



Zoom sur la Ville

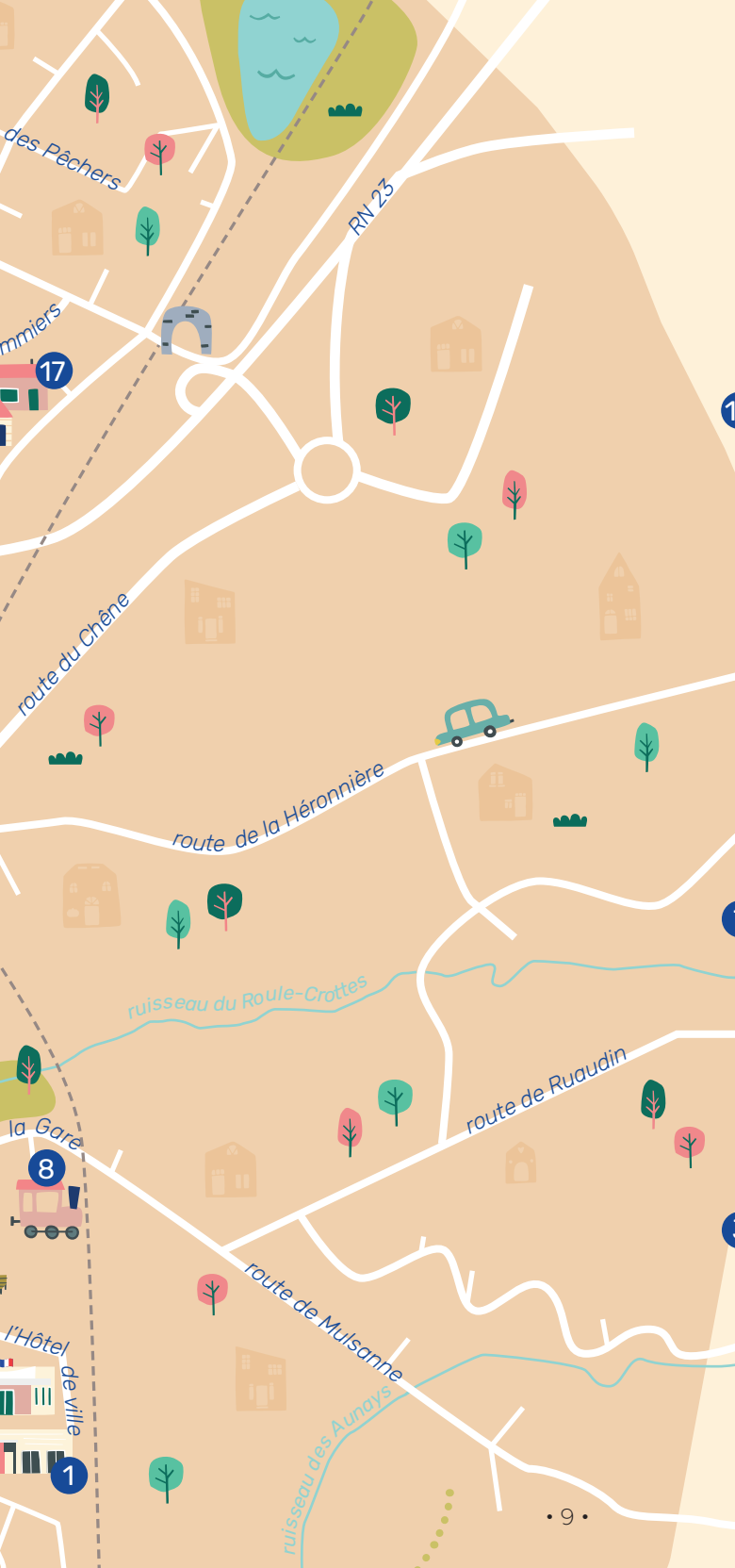
- 1 Salle la bulle
- 2 Mairie
- 4 CCAS / Résidence Le Soleil
- 5 Groupe scolaire Gérard Philipe
- 6 Tertifume
- 8 Gare
- 9 Port
- 11 Collège Henri Lefeuve
- 12 Stade Auguste Delaune
- 13 Lycée des Métiers Claude Chappe
- 14 Espace culturel Éolienne
- 15 Plan d'eau de la Gèmerie
- 16 Maison de l'Enfance
- 17 École maternelle Françoise Dolto
- 18 Salle de la Gautrie
- 19 École élémentaire Auguste Renoir

Côté métropole

**Arnage est membre de
Le Mans Métropole qui
comprend également :**

Aigné, Allonnes, Champagné,
Chaufour-Notre-Dame,
Coulaines, Fatines, Fay,
La Chapelle-Saint-Aubin,
La Milesse, Le Mans,
Mulsanne, Pruillé le Chétif,
Rouillon, Ruaudin, Saint
Georges du Bois, Saint-
Saturnin, Sargé-lès-le-Mans,
Trangé, Yvré-l'Évêque.





10 ÉGLISE SAINT-GILLES

*La messe a lieu le 1^{er}
dimanche du mois à 10h30*

Accueil paroissial d'Arnage :
2 bis rue des Collèges

Mercredi : 10h-12h

Tél : 02 43 21 10 36 (aux
heures de permanences)

Ou 06 65 45 88 24

Mail : paroisse.allonnes.
arnage@sartheccatholique.fr
www.paroisse-allonnes.fr

7 MARCHÉ

*Tous les samedis matin sur
la place des AFN.*

Aux côtés des producteurs
locaux, des étals de différents
commerces sont également
présents.

3 LA POSTE

10 rue de l'Hôtel de ville

*Du lundi au vendredi :
9h-12h30 | 14h-18h*

Le samedi : 9h-12h30

Levée du courrier à 16h25 en
semaine et à 12h le samedi.

Tél : 3631 (Service client)
3639 (client La Banque Postale)

Les temps forts

Arnage est une ville toujours en mouvement, comme en témoignent les nombreuses animations et manifestations qui se déroulent chaque année sur le territoire communal.

JANVIER

- Corrida
- Voeux du Maire

FÉVRIER

- Festival 24 courts
- Festival Première p'âge
- Concert Solidaire
- Ouverture du Carnaval de la Sorcière

MARS

- Semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme avec la Maison des Habitants
- Défilé du Carnaval de la Sorcière

AVRIL

- Fête du Printemps
- Journée du souvenir de la déportation

MAI

- Cérémonie commémorative du 8 mai 1945
- Bric à brac
- Forum été





JUIN

- Arnage dans la course
- Musique en terrasses
- Fête des écoles

JUILLET

- Soir de fêtes
- Fête nationale

AOÛT

- Cinéma en plein air

SEPTEMBRE

- Fête des associations
- Accueil des nouveaux habitants

OCTOBRE

- Gala des seniors de la Métropole

NOVEMBRE

- Cérémonie commémorative du 11 novembre 1918
- Repas des Aînés
- Festival BD Mania (tous les 2 ans)

DÉCEMBRE

- Marché de Noël du Groupe Mali Arnage

COOPÉRATION INTERNATIONALE

Depuis son premier jumelage, en octobre 1983, avec Hude en Allemagne, la ville a développé de nombreuses alliances avec d'autres villes : Kröpelin (Allemagne), Nowe Miasto Lubawskie (Pologne), Fiume Veneto (Italie), Šalčininkai (Lituanie)...

De nombreuses manifestations sont organisées pour célébrer l'amitié entre ces villes : échanges entre scolaires, entre associations sportives et culturelles, anniversaires de jumelages et rencontres thématiques.

COMITÉ DE JUMELAGE

Tél : 06 52 98 09 20

Mail : comitedejumelagearnage@gmail.com

GROUPE MALI ARNAGE

Mail : groupemali72@gmail.com



Isabelle COZIC GUILLAUME,
Maire



Claire HOUYEL

1^{ère} Adjointe

Enfance, de l'éducation, de la restauration scolaire et du périscolaire



Denis OUALET

2^{ème} Adjoint

Urbanisme, du cimetière, de la voirie et du plan de prévention des risques



Francine DAGUET

3^{ème} Adjointe

Affaires sociales, du CCAS, de la solidarité et de la santé



Guénahel UZEL

4^{ème} Adjoint

Patrimoine, des travaux et du cadre de vie



Sophie GALPIN

Conseillère déléguée

Environnement et au développement durable



Rémy HEULIN

Conseiller délégué

Organisation des manifestations communales



Virginie JUDAS

Conseillère déléguée

Jeunesse



Pierre-Olivier MARSAL

Conseiller délégué

Sport



Dominique LOUIS

Conseiller municipal



Gilles CHALUMEAU

Conseiller municipal

CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX



Isabelle Cozic-Guillaume et Christophe Council

Permanence sur rendez-vous au
02 43 54 74 79

www.canton-lemanssud-arnage.fr

DÉPUTÉE 2^È CIRCONSCRIPTION



Marietta Karamanli

Permanence sur rendez-vous au 02 43 86 91 91 ou via
contact@mariettakaramanli.fr

SÉNATEUR DE LA SARTHE



Thierry Cozic

Permanence située au 48
avenue Nationale à Arnage
sur rendez-vous au
01 42 32 44 96



**Céline
BLONDEAU**

5^{ème} Adjointe

Finances
communales
locales



**Jean-Luc
ABRAHAM**

6^{ème} Adjoint

Démocratie
locale, vie
associative et
économique
locale



**Anne
QUAGGIO**

7^{ème} Adjointe

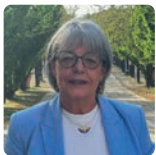
Affaires
culturelles



**Laurent
CHARRETIER**

8^{ème} Adjoint

Ressources
humaines,
moyens
généraux



**Eve
SANS**

Conseillère
municipale



**Isabelle
CHATILLON**

Conseillère
municipale



**Sylvie
FROGER**

Conseillère
municipale



**Valérie
COHE**

Conseillère
municipale



**Sylvain
GARDET**

Conseiller
municipal



**Cédric
MAUGER**

Conseiller
municipal



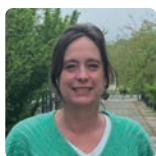
**Jérôme
VAUVELLE**

Conseiller
municipal



**Sylvaine
DESCAMPS**

Conseillère
municipale



**Gaëlle
LAMARE**

Conseillère
municipale



**Marylaure
CHANDELIER**

Conseillère
municipale



**Nicolas
LECHAT**

Conseiller
municipal



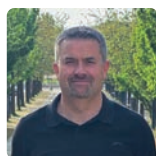
**Renan
LE BON**

Conseiller
municipal



**Adeline
PAILLETTE**

Conseillère
municipale



**Philippe
KERGASTEL**

Conseiller
municipal

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les séances du Conseil municipal sont publiques. Les dates sont publiées dans la rubrique "Infos Pratiques" du journal Arnage ma ville ainsi que sur les panneaux lumineux. Les ordres du jour sont communiqués sur le site Internet : www.arnage.fr

PROXIMITÉ

Les missions de proximité, d'écoute et de dialogue sont au cœur des préoccupations de la Ville.

Vous pouvez rencontrer les élus :

- Lors de **permanences**, organisées sur rendez-vous au 02 43 21 10 06, les samedis de 10h à 12h à l'hôtel de ville.
- Lors des **visites de quartier** annoncées sur le site de la ville et le journal municipal ;
- **Kiosque** des élus tous les 2/3 mois et sur les différentes manifestations organisées tout au long de l'année.
- **Matinée Citoyenne** 2 fois /an



Hôtel de ville d'Arnage, 1 Place François Mitterrand

Tél : 02 43 21 10 06

Mail : mairie@arnage.fr

Site internet : www.arnage.fr

Horaires d'ouverture au public :

Lundi et vendredi : 9h-12h | 14h-17h

Mercredi : 8h30-18h30

Mardi et jeudi : 14h-17h

Samedi : 9h-12h

Pendant les vacances scolaires :

Mercredi : 9h-12h | 14h-17h

Côté mairie...

SERVICE À LA POPULATION ET AUX ASSOCIATIONS

CNI et Passeport, demande d'actes d'Etat civil, mariage, décès, locations de salles...

Contactez le service par téléphone ou envoyez un mail à accueil@arnage.fr

Pour les demandes concernant **l'urbanisme**, envoyez votre mail à urbanisme@arnage.fr

POLICE MUNICIPALE

Des permanences sont tenues par le policier municipal en mairie le mercredi de 10h à 12h, avec ou sans rendez-vous au 02 43 21 10 06.

COMMUNICATION

Gestion de l'information municipale (papier et numérique), organisation des événements.

Mail :

communication@arnage.fr

FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Sécurisation des procédures, prise de rendez-vous, suivi administratif des dossiers, facturation... Un appui essentiel pour tous les services au quotidien !

RESSOURCES HUMAINES

Vous souhaitez travailler au sein de la collectivité ? Consultez les offres d'emploi sur www.arnage.fr et envoyez vos candidatures à : recrutement.arnage@arnage.fr

SYSTÈMES D'INFORMATIONS

Maintenance du parc informatique de la collectivité et sécurisation des données pour renforcer l'efficacité du service rendu.

SERVICES TECHNIQUES

Entretien et maintenance des bâtiments communaux et des espaces verts.

Mail :

service.technique@arnage.fr

SERVICE ENFANCE

Gestion des accueils périscolaires et de loisirs, inscriptions dans les écoles, restauration scolaire, facturation, etc.

Tél : 02 43 21 54 53

Mail : enfance@arnage.fr



...et alentours

GRANDE CRÈCHE

Accueil des enfants de 0 à 4 ans.

Rue des Pommiers

Tél : 02 43 21 24 12

Mail : multiaccueil@arnage.fr

Lundi au vendredi :
7h30-18h30

*Fermé les samedis,
dimanches et jours fériés*

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

5-7 avenue de la Paix

Tél : 02 43 21 80 87

Mail : ccas@arnage.fr

Lundi : 9h-12h | 14h-16h30

Mardi : 14h-16h30

Mercredi : 9h-12h | 14h-16h30

Jeudi : 14h-16h30

Vendredi : 9h-12h | 14h-16h30

SERVICE CULTUREL

67 rue des Collèges

Tél : 02 43 21 46 50

Mail :

service.culturel@arnage.fr

Horaires de la billetterie des spectacles :

Mardi : 14h-18h

Mercredi : 14h-18h

Jeudi : 14h-18h

Vendredi : 14h-18h

Fermé pendant les vacances scolaires.

MÉDIATHÈQUE SIMONE DE BEAUVOIR

67 rue des Collèges

Tél : 02 43 21 44 50

Mail : mediatheque@arnage.fr

Site internet :

mediatheque.arnage.fr

Mardi : 16h-19h

Mercredi : 10h-13h | 14h-19h

Jeudi : 16h-19h

Vendredi : 14h-19h

Samedi : 10h-13h | 14h-17h

Sauf Juillet et Août (fermeture les jeudis et les samedis.

Vous arrivez sur Arnage ? Bienvenue !

Signalez VOTRE ARRIVÉE



- à la mairie
- au service des impôts
- à votre assureur
- à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie :
178 avenue Bollée
72000 Le Mans
Tél : 36 46
Site internet : www.ameli.fr
- à la Caisse d'Allocations Familiales :
178 avenue Bollée
72000 Le Mans
Site internet : www.caf.fr

S'INSCRIRE SUR LES *listes électorales*



- Retrouvez la démarche page 21 dans la rubrique "Vos démarches"

Veillez À LA SITUATION SCOLAIRE

DE VOS ENFANTS



- Retrouvez la démarche pour inscrire votre enfant à l'école page 24 dans la rubrique "Votre quotidien"

PROCÉDEZ AU

CHANGEMENT D'ADRESSE

de votre carte grise



- Démarche à effectuer sur le site ants.gouv.fr ou auprès d'un garagiste agréée

la mie câline

PAINS • VIENNOISERIES • PÂTISSERIES • SANDWICHES • SALADES • PRODUITS CHAUDS

Ouvert du lundi au samedi

**LE
BONHEUR
EST LÀ !**

133 boulevard Pierre Lefauchaux
ARNAGE

Tél. : 02 43 24 35 85

GARAGE V10

arnage-pneus.eurotyre.fr

EUROTYRE
PNEUS ET SERVICES



02 43 21 65 00

legaragev10@gmail.com



133 Boulevard Pierre Lefauchaux - 72230 ARNAGE

Service Population / Associations
Place François Mitterrand
Téléphone : 02 43 21 10 06

Certaines demandes sont à effectuer sur rendez-vous uniquement.



Naissance

RECONNAISSANCE

Concerne uniquement les futurs parents non mariés.

Où s'adresser ? Toutes les mairies.

Pièces à fournir : pièces d'identité, livret de famille (second enfant de la même union), justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Observations : Démarche, si possible, sur rendez-vous.

PARRAINAGE CIVIL

Où s'adresser ? Mairie du domicile des parents.

Pièces à fournir : copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant datant de moins de 3 mois, photocopie des pièces d'identité des parents, justificatif de domicile récent, copie des pièces d'identité des parrain/marraine.

Observation : Sur rendez-vous.

ACTE DE NAISSANCE

EXTRAIT OU COPIE INTÉGRALE

Où s'adresser ? Mairie du lieu de la naissance uniquement.

Pièces à fournir : Faire une demande mentionnant :

- la date de naissance
- le nom de naissance de l'intéressé et des parents
- l'état civil de la personne faisant la demande

Il faut avoir un lien de parenté avec l'intéressé.

Observations : Seul le demandeur, ses ascendants ou descendants sont autorisés à retirer l'acte en mairie, munis de leur pièce d'identité et du livret de famille.

Demande également possible par télé-procédure sur www.service-public.fr

DÉCLARATION DE NAISSANCE

Où s'adresser ? Mairie du lieu de naissance.

Pièces à fournir : livret de famille et pièces d'identité des parents, certificat médical d'accouchement, déclaration conjointe du choix de nom (si 1^{er} enfant), acte de naissance.

Observation : à effectuer dans les 5 jours ouvrés qui suivent la naissance.

Union

P.A.C.S

Où s'adresser ? Notaire ou Mairie du domicile des deux partenaires au jour de la signature du PACS.

Pièces à fournir : Liste des pièces donnée lors du retrait du dossier en mairie.

Observation : Sur rendez-vous.



Décès

MARIAGE CIVIL

Où s'adresser ? Mairie du domicile des futurs mariés ou de leurs parents (père et mère uniquement).

Pièces à fournir : Liste des pièces donnée lors du retrait du dossier en mairie.

Observation : Sur rendez-vous.

ACTE DE MARIAGE

EXTRAIT OU COPIE INTÉGRALE

Où s'adresser ? Mairie du lieu du mariage.

Pièces à fournir : Faire une demande mentionnant :

- la date du mariage
- les noms et prénoms de naissance des époux et des parents
- l'état civil de la personne faisant la demande

Observations : Seuls les époux, leurs ascendants ou descendants sont autorisés à retirer l'acte en mairie, munis de leur pièce d'identité et du livret de famille.

Démarche également possible par télé-procédure sur www.service-public.fr

DÉCLARATION DE DÉCÈS

Où s'adresser ? Mairie du lieu de décès.

Pièces à fournir : livret de famille, certificat de décès, carte nationale d'identité du défunt et du déclarant.

Observation : À effectuer dans les 24 heures qui suivent le décès.

ACTE DE DÉCÈS

EXTRAIT OU COPIE INTÉGRALE

Où s'adresser ? Mairie du lieu de décès ou du dernier domicile.

Pièces à fournir : Faire une demande écrite mentionnant :

- la date du décès
- le nom de naissance du défunt
- l'état civil de la personne faisant la demande

Observations : L'acte peut être retiré directement à la mairie du lieu de décès OU demandé par télé-procédure sur www.service-public.fr

CONCESSION CIMETIÈRE

La ville d'Arnage possède un cimetière, doté d'environ 1200 emplacements pour sépultures funéraires et d'un espace cinéraire, composé d'un jardin du souvenir, de cases de columbariums et de cavurnes.

Où s'adresser ? Auprès du Service Population / Associations.

Observation : Sur rendez-vous.

Cimetière

34 rue des Collèges
72230 ARNAGE

Du 1^{er} avril au 15 octobre

Lundi au vendredi : 10h-19h
Week-end et jours fériés : 9h-19h

Du 16 octobre au 31 mars

Lundi au vendredi : 10h-17h30
Week-end et jours fériés : 9h-17h30



Papiers, citoyenneté

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (CNI) PASSEPORT

Arnage fait partie des 39 communes Sarthoises équipées d'un Dispositif de Recueil (DR).

Observation : La prise de rendez-vous est **obligatoire** pour l'instruction et pour la remise de titre :

- au 02 43 21 10 06
- sur www.arnage.fr

Coût : Gratuit pour refaire la CNI, sauf en cas de vol ou de perte (25 €).

Pour le renouvellement d'un passeport, le prix varie :

- 86 € pour les majeurs,
- 42 € pour les mineurs entre 15 et 18 ans,
- 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans.

Qu'il s'agisse d'une CNI ou d'un passeport, d'une première demande ou d'un renouvellement, il vous faut respecter les **4 étapes** suivantes :

- 1** Prendre rendez-vous avec l'une des communes équipées d'un DR
- 2** Effectuer votre pré-demande en ligne sur ants.gouv.fr (celle-ci est valable 1 an)
- 3** Constituer votre dossier avec les pièces justificatives demandées (liste disponible sur www.arnage.fr, rubrique "Arnage pratique")
- 4** Se présenter au rendez-vous avec le récapitulatif de la pré-demande imprimé (ou à défaut le numéro d'enregistrement de la pré-demande) et les originaux des pièces justificatives (ou leur impression pour les justificatifs téléchargés).

CHANGEMENT DE PRÉNOM

Où s'adresser ? Mairie du domicile ou du lieu de naissance.

Pièces à fournir : pièce d'identité du demandeur, 1 copie intégrale (de moins de 3 mois) des actes de l'état civil dont il est demandé la modification.

Observations : Être majeur, ou mineur de plus de 13 ans avec son accord. Sur rendez-vous.

CHANGEMENT DE NOM

Où s'adresser ? Mairie du domicile ou du lieu de naissance.

Pièces à fournir : pièce d'identité du demandeur, 1 copie intégrale (de moins de 3 mois) des actes de l'état civil dont il est demandé la modification.

Observations : Être majeur. Seul l'intéressé peut faire la demande sur rendez-vous.

CASIER JUDICIAIRE

Où s'adresser ?

Casier judiciaire national : 107 rue du Landreau 44317 Nantes Cedex 03. www.justice.gouv.fr

Pièces à fournir : Photocopie de la Carte Nationale d'Identité (recto/verso). Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.

Observation : Personnes nées à l'étranger, s'adresser au Service Central du Casier Judiciaire: 107 rue du Landreau 44317 Nantes Cedex 03.

CERTIFICAT DE NATIONALITÉ FRANÇAISE

Où s'adresser ? Tribunal judiciaire ou de proximité de votre domicile.

Pièces à fournir : Vous devez remplir, dater et signer le formulaire cerfa n°16237 disponible sur service-public.fr

Observation : Vous devez présenter la demande personnellement (personne majeure) au tribunal sur rendez-vous.

RECENSEMENT CITOYEN

Où s'adresser ? Mairie du domicile sur rendez-vous.

Pièces à fournir : CNI ou passeport du jeune justifiant de la nationalité française, le livret de famille à jour, 1 justificatif de domicile (si l'adresse n'est pas à jour sur le titre d'identité).

Observations : Démarche sur rendez-vous, obligatoire pour les jeunes Français au cours des 3 mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire.

Seul le recensement citoyen permet la convocation à la Journée de Défense et Citoyenneté, obligatoire pour passer des examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, baccalauréat, brevet...).



Élections

LISTE ÉLECTORALE

INSCRIPTION OU CHANGEMENT D'ADRESSE

Les demandes d'inscriptions sur les listes électorales sont enregistrées tout au long de l'année.

Où s'adresser ? Mairie du domicile ou démarche en ligne sur service-public.fr, rubrique "Élections".

Pièces à fournir : Carte Nationale d'Identité ou passeport en cours de validité (ou périmé depuis moins de 5 ans au jour du dépôt de la demande), et 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Attention pour les électeurs européens : titre d'identité obligatoirement en cours de validité.

Observations : Avoir 18 ans et la nationalité française.

Le recensement Citoyen à 16 ans déclenche automatiquement l'inscription du jeune sur les listes électorales de la mairie du recensement à sa majorité.

Location de salles

Quatre salles sont mises à disposition des particuliers, des associations, des entreprises et comités d'entreprises arnageois ou extérieurs.

Leur capacité varie selon la configuration requise (réunion, repas, vin d'honneur...).

Où s'adresser ? Toute demande de location doit être adressée directement à Madame le Maire à l'aide d'un formulaire disponible à l'accueil de la mairie.

Observation : Attention, la démarche doit être effectuée au moins un mois avant la date de location souhaitée.

Salle La Bulle

(n'est plus louée aux particuliers)

Rue de l'Hôtel de ville

Capacité : jusqu'à 300 pers.

Dispose d'un office de remise en température

Salle Beuruy

Rue de l'Hôtel de Ville

Capacité : jusqu'à 100 pers.

Dispose d'un office de remise en température

Salle polyvalente de la Gautrie

Rue des Marronniers

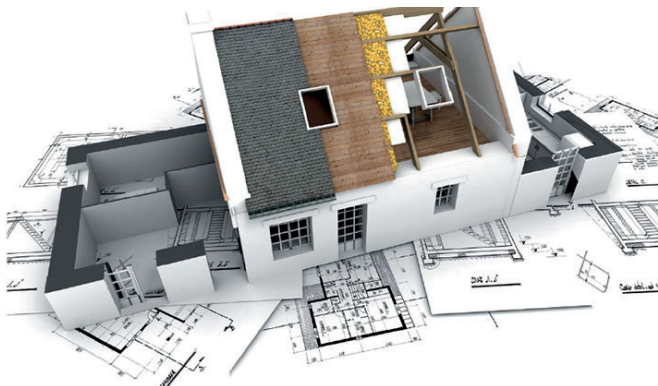
Capacité : jusqu'à 100 pers.

Cafétéria municipale

(uniquement pour réunions d'association)

Place François Mitterrand

Capacité : de 20 à 25 pers.



Côté Le Mans Métropole

EAU ET ASSAINISSEMENT *tél : 02 43 47 39 00*

Une question de conformité d'une fosse toutes eaux usées, un certificat de conformité pour assainissement non relié au tout-à-l'égout, pour un contrôle de votre installation, assainissement collectif : 02 43 47 46 99.

Une demande de branchement à l'égout, une remontée d'eau, un problème d'odeurs ou une mauvaise évacuation : 02 43 47 47 01.

Une urgence en week-end, un branchement, un égout bouché ou pollution sur le réseau public : 02 43 47 46 79.

VOIRIE *tél : 02 43 47 43 87*

Le service Voirie, assure la fluidité de la circulation et le bon état des chaussées et trottoirs sur les quelques 1100 km de voirie communautaire.

CELLULE DE PROXIMITÉ *tél : 02 43 47 45 45*

Un trou sur la chaussée ou le trottoir, un marquage au sol effacé, un lampadaire en panne, une borne incendie endommagée, une chaussée boueuse... signalez-le à la cellule Proximité de le Mans Métropole qui gère les demandes d'intervention technique sur le domaine public.

Par téléphone au 02 43 47 45 45

Par mail sur cellule.proximite@lemans.fr

Depuis le site www.lemansmetropole.fr/intervention

Urbanisme

Le service urbanisme vous renseigne et réceptionne vos demandes de permis de construire, de permis d'aménager, de certificat d'urbanisme et de déclarations préalables **sur rendez-vous**.

Service Urbanisme

Sur rendez-vous le mardi de 14h à 17h

Place François Mitterrand
Tél : 02 43 21 10 06

La construction, l'extension ou la modification d'un bâtiment même modeste, tel qu'un abri de jardin, est soumise à autorisation d'urbanisme.

Les demandes d'urbanisme sont ensuite instruites par le service Urbanisme de Le Mans Métropole.

Un instructeur urbanisme de Le Mans Métropole se déplace ponctuellement en mairie pour répondre à vos questions sur rendez-vous au 02 43 21 10 06.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la mairie d'Arnage met à disposition de ses administrés un **télé-service** accessible uniquement depuis le site internet de la commune : le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU). Il vous permettra de transmettre directement par internet vos demandes d'urbanisme.

Infos sur www.arnage.fr, rubrique "Arnage pratique", puis "Urbanisme".

Quelles formalités pour quel projet ?

⚠ L'absence de formalité ne dispense pas de suivre la réglementation du Plan Local d'Urbanisme sur www.arnage.fr et www.lemansmetropole.fr

1 CRÉATION D'UNE VÉRANDA OU TERRASSE COUVERTE

- $\leq 5 \text{ m}^2$: aucune formalité
- $\leq 40 \text{ m}^2$: déclaration préalable
- $> 40 \text{ m}^2$: permis de construire

2 EXTENSION, AMÉNAGEMENT DE COMBLES

- $\leq 40 \text{ m}^2$: déclaration préalable
- $> 40 \text{ m}^2$: permis de construire

3 TOITURE

- Déclaration préalable

8 PORTAIL ET CLÔTURE

- aucune formalité

9 DÉMOLITION D'UNE CONSTRUCTION

- aucune formalité

10 TERRASSE NON COUVERTE

- Sans surélévation : aucune formalité
- Surélevée $\leq 5 \text{ m}^2$: aucune formalité
- Surélevée $\leq 40 \text{ m}^2$: déclaration préalable
- Surélevée $> 40 \text{ m}^2$: permis de construire



4 CRÉATION D'UNE FENÊTRE DE TOIT, LUCARNE

- Déclaration préalable (sans création de surface plancher)

5 POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

- Déclaration préalable

6 RAVALEMENT DE FAÇADE

- Déclaration préalable

7 FENÊTRE OU PORTE-FENÊTRE

- Création ou changement : déclaration préalable

11 ANNEXES (ABRI DE JARDIN, APPENTIS, GARAGE...)

- $\leq 5 \text{ m}^2$: aucune formalité
- $\leq 20 \text{ m}^2$: déclaration préalable
- $> 20 \text{ m}^2$: permis de construire

12 COUPE OU ABATTAGE D'ARBRE

- Déclaration préalable si espace boisé classé, arbre à préserver identifié dans le PLU ou site classé / inscrit

13 CONSTRUCTION D'UNE PISCINE

Non-couverte/Couverte $\leq 1,80 \text{ m}$:

- Bassin $\leq 10 \text{ m}^2$: aucune formalité
- Bassin $\leq 100 \text{ m}^2$: déclaration préalable
- Bassin $> 100 \text{ m}^2$: permis de construire

Couverte $> 1,80 \text{ m}$: permis de construire

Enfance, éducation et jeunesse

La ville accompagne les parents pour tous les besoins liés à leurs enfants. De l'entrée à la crèche jusqu'à l'adolescence.

CRÈCHE

Située à la Maison de l'Enfance, cette structure accueille le jeune enfant depuis la fin du congé maternité jusqu'au mois anniversaire de ses 4 ans. Il propose trois types d'accueil :

- l'accueil régulier
- l'accueil occasionnel
- l'accueil d'urgence

Horaires et jours d'ouverture :

La crèche est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Elle est fermée les samedis, dimanches et jours fériés.

Fermetures annuelles :

2 semaines en août et 1 semaine entre Noël et le nouvel an.

Inscription :

La priorité est donnée aux habitants d'Arnage. L'inscription est obligatoire et se fait à la crèche sur rendez-vous.

Crèche

Rue des Pommiers
Tél : 02 43 21 24 12

Vous recherchez un(e) baby-sitter ?

La crèche sert de relais entre les parents et le/la baby-sitter. Vous aurez accès au fichier des jeunes que vous pourrez ensuite contacter directement.



L'ÉDUCATION

La ville compte quatre écoles publiques et un Rased :

École maternelle Gérard Philipe

Avenue de la Paix
Tél : 02 43 21 11 10

École maternelle Françoise Dolto

Rue des Pommiers
Tél : 02 43 21 11 27

École élémentaire Auguste Renoir

Rue des Pêchers
Tél : 02 43 21 95 14

École élémentaire Gérard Philipe

Avenue de la Paix
Tél : 02 43 21 10 69

Rased

Votre enfant rencontre des difficultés sur le plan scolaire, une psychologue scolaire est à votre écoute au groupe scolaire Gérard Philipe
Tél : 02 43 21 28 10



La ville propose un service qui permet un accès plus flexible de temps pour gérer leurs paiements : **rendez-vous**

Inscriptions dans les écoles :

Étape 1 : Contacter le service enfance afin d'établir le certificat de préinscription remis sur présentation du livret de famille, d'un justificatif de domicile, du carnet de santé de l'enfant et, le cas échéant, du jugement de divorce ou de séparation.

Étape 2 : Prendre rendez-vous auprès de l'école et venir muni des pièces citées à l'étape 1 ainsi que du certificat de préinscription et, le cas échéant, du certificat de radiation.

Service Enfance

1 Place François Mitterrand
Tél : 02 43 21 54 53
Mail : enfance@arnage.fr

ice en ligne aux familles qui
xible aux services et un gain
réservations et effectuer leurs
sur www.arnage.fr



La ville compte également un
collège et un lycée publics :

Collège Henri Lefeuve
(avec internat)

6 place Alphonse Berger
Téléphone : 02 43 21 11 71

Lycée des Métiers
Claude Chappe

2 place Alphonse Berger
Tél : 02 43 21 10 17

Renseignements directement
auprès des établissements.



L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs pour
les enfants de 3 à 11 ans
(scolarisés à partir de la petite
section) se déroule à la Maison
de l'Enfance, les mercredis et
durant les vacances scolaires.

Une équipe d'animateurs
diplômés propose et met en
place des activités manuelles,
sportives ou culturelles, des
sorties, et des grands jeux.

Inscription :

Via le portail familles, par
téléphone ou sur rendez-vous
auprès du **Service Enfance**.

Accueil de Loisirs

Maison de l'Enfance,
Rue des Pommiers
Tél : 02 43 21 14 21

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Ce service permet d'accueillir
les enfants des écoles
maternelles (à partir de la
petite section) et élémentaires
avant et après la classe dès
7h30, et jusqu'à 18h30.

Les enfants sont encadrés par
des animateurs et atsems. Le
goûter pour le soir est fourni
par la restauration scolaire.

Inscription :

Via le portail familles, par
téléphone ou sur rendez-vous
auprès du **Service Enfance**.

Coordination périscolaire :

Référente Auguste Renoir et
Françoise Dolto

07 82 93 47 58 / 02 43 21 14 21
perisco.gautrie@arnage.fr

Référente Gérard Philippe

07 82 95 45 87 / 02 59 29 05 32
perisco.gp@arnage.fr



RESTAURANT SCOLAIRE

L'alimentation d'un enfant
est primordiale pour son
développement. Le temps
du repas est un moment
de convivialité, une pause
nécessaire dans son rythme
biologique. Il s'agit aussi d'un
temps d'apprentissage, d'éveil
des sens et du goût.

Menus : L'élaboration des me-
nus se fait dans le respect de
l'équilibre alimentaire et selon
les saisons et les produits du
terroir. Les menus sont pu-
bliés sur le site internet www.arnage.fr et sur le Portail Fa-
milles.

Les sites de restauration :

- Groupe scolaire Gérard Philippe
- Maison de l'Enfance pour les
élèves de F. Dolto et A. Renoir

JEUNESSE

Pour les jeunes à partir de 11
ans, il est possible d'accéder
à différents services et offres
à la Maison des Habitants :
un foyer pour les 11-17 ans,
un accompagnement à la
scolarité, des activités, des
sorties, des séjours, etc.

Maison des Habitants

67 rue des collèges
Tél : 02 43 21 46 58

Toutes les informations pages
44 et 45 du guide.



Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

5-7 avenue de la Paix

Tél : 02 43 21 80 87

Mail : ccas@arnage.fr

Lundi : 9h-12h | 14h-16h30

Mardi : 14h-16h30

Mercredi : 9h-12h | 14h-16h30

Jeudi : 14h-16h30

Vendredi : 9h-12h | 14h-16h30

Seniors

REPAS DES AÎNÉS

À destination des personnes âgées de 74 ans et plus, ce rendez-vous annuel est une occasion pour les convives de partager un temps privilégié entre habitants de la commune (voisins, amis) et avec l'équipe municipale.

Inscription : Permanences organisées au CCAS.

GALA DES SENIORS DE LE MANS MÉTROPOLE

Les Arnageois(es) âgé(e)s de 65 ans et plus au jour de la manifestation ont la possibilité de participer au Gala des Seniors de la ville du Mans. Celui-ci se déroule au Centre des expositions de la ville du Mans sur plusieurs jours. Un transport est proposé pour les Arnageois.

Inscription : Des permanences sont organisées au CCAS pour se pré-inscrire. Un courrier d'invitation est envoyé par la suite.

SEMAINE BLEUE

La Ville, le CCAS et la Maison des Habitants participent à la Semaine Bleue, rendez-vous national dédié aux seniors, avec un programme d'animations favorisant le lien social, le bien-être et les échanges entre générations.

Ateliers, rencontres et moments de convivialité rythment cette semaine ouverte à tous. Une belle occasion de valoriser la place des aînés dans la vie locale.

Informations : Programme disponible sur arnage.fr



VOYAGE ANCV SENIORS

Depuis plusieurs années, le CCAS et l'Agence Nationale des Chèques Vacances proposent aux Arnageois de plus de 60 ans et en priorité non imposables, de participer à un séjour pour découvrir une région de France à des tarifs préférentiels.

Inscription : Permanences organisées au CCAS pour le dossier d'inscription.

REGISTRE PERSONNES VULNÉRABLES

Le CCAS tient un registre destiné aux personnes âgées, isolées ou en situation de handicap. Ce dispositif permet d'assurer un suivi et de prendre contact avec les personnes inscrites en cas d'épisode exceptionnel (canicule, grand froid, crise sanitaire...).

Informations et inscription : Que ce soit pour vous, ou une personne de votre entourage, prenez contact avec le CCAS.

PORTAGE DE REPAS

Toute personne âgée et/ou dépendante peut solliciter la mise en place de ce service en prenant rendez-vous directement au CCAS.

LES VOISINEURS

Mis en place sur Arnage par le Centre Communal d'Action Sociale, en partenariat avec l'association Famille de la Sarthe, le réseau de Voisineurs est un ensemble de bénévoles engagés à lutter contre l'exclusion sociale et le mal-être des personnes âgées isolées.

Si vous vous sentez isolé et que vous souhaitez une rencontre à domicile, les Voisineurs seront ravis de discuter avec vous, faire des jeux, lire le journal, faire une promenade...

Si vous avez du temps à consacrer, vous pouvez aussi devenir Voisineur !

Informations : Vous pouvez joindre Famille de la Sarthe au 02 43 39 75 12 ou le CCAS.

RÉSIDENTIE AUTONOMIE "LE SOLEIL"

La Résidence Autonomie "Le Soleil" est un établissement public administré par le Centre Communal d'Action Sociale.

Construit en 1980, la Résidence est un lieu de vie où chaque résident garde son intimité et bénéficie de lieux communs.

Elle dispose de **30 logements**, d'un salon / salle d'activités, d'une salle de restauration et d'un jardin.

Les petits animaux sont acceptés à l'arrivée.

Les logements :

10 maisons mitoyennes type F1 bis d'une superficie de 35 m² pour une personne.

14 appartements type F1 bis : appartement de 35 m² pour une personne ; bâtiment collectif d'un étage, avec ascenseur.

6 maisons mitoyennes type F2 d'une superficie de 50 m² pour un couple.



Conditions d'admission :

La résidence accueille des personnes de plus de 60 ans, seules ou en couple dont le degré autonomie, évalué par le Médecin traitant ou le Département, est GIRR 6 ou 5.

Toute demande d'entrée est soumise au préalable, à l'inscription sur la plateforme VIATRAJECTOIRE : www.viatrajectoire.fr (service public gratuit, confidentiel et sécurisé)

L'admission est prononcée après visite et examen de la demande.

Pour tous renseignements complémentaires sur les conditions d'admissions, les tarifs, le fonctionnement de la résidence, veuillez prendre contact avec le Centre Communal d'Action Sociale.



Résidence Autonomie
"Le Soleil"

5-7 avenue de la Paix

Police municipale

La police municipale exécute les missions de police administrative et judiciaire relevant de la compétence du Maire en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique. Sur Arnage, ces missions sont assurées par un policier municipal et un agent de surveillance de la voie publique (ASVP).

RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION, DU STATIONNEMENT ET DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Une demande d'occupation du domaine public peut être formulée par un particulier, une entreprise, ou une association, pour différentes raisons (déménagement, ravalement de façades, festivités, travaux divers, etc.).

Les demandes sont à faire auprès du service de Police Municipale qui rédige les arrêtés de stationnement et de circulation, ainsi que les arrêtés d'occupation du domaine public.

OBJETS TROUVÉS

Le service de Police Municipale réceptionne régulièrement des objets trouvés qui restent à la disposition de leurs propriétaires dans les locaux de la mairie.

Pour récupérer un objet, il faut fournir une preuve de possession (facture, descriptif, photo).

De même, si vous trouvez un objet dans les rues d'Arnage, vous pouvez le confier directement à l'accueil de la mairie, qui se chargera de le remettre au policier municipal.

STATIONNEMENT

Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à ne pas constituer un danger ou une gêne pour les usagers. **Merci de respecter les emplacements matérialisés.**

Pour rappel, il est interdit de laisser abusivement un véhicule en stationnement sur la voie publique. Au-delà de 7 jours, il risque une mise en fourrière.

DÉCLARATION DE CHIEN

Tout propriétaire ou détenteur d'un chien catégorisé doit déclarer son animal auprès de la police municipale, afin d'obtenir un permis de détention.

Ce document est obligatoire lors de contrôle.



Police municipale

Place François Mitterrand

Tél : 02 43 21 10 06

Mail : mairie@arnage.fr

Des permanences sont tenues par le policier municipal en mairie le mercredi de 10h à 12h, avec ou sans rendez-vous.

ANIMAUX

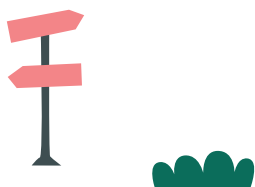
Chien, chat, mais aussi furet : tous ces animaux de compagnie doivent être identifiés, c'est-à-dire enregistrés dans le fichier national d'identification des carnivores domestiques en France.

L'identification d'un animal de compagnie est le seul moyen qui permette de faire un lien officiel entre l'animal et son propriétaire. Elle suivra l'animal tout au long de sa vie. Il est donc primordial de veiller à actualiser les informations sur le fichier national.

Rappel : Il est interdit de laisser divaguer un animal domestique. En cas de divagation, le prestataire de la commune pourra intervenir pour capturer l'animal. Les frais seront à la charge du propriétaire.

Sur la voie publique, les propriétaires de chiens ont l'obligation de ramasser les déjections de leur animal et de le tenir en laisse, sous peine de recevoir une contravention de 35 €.

Les propriétaires de chats sont fortement encouragés à faire stériliser leur animal, afin de lutter contre la prolifération de chatons et la saturation des refuges qui en découle.



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez demander aux forces de l'ordre de surveiller votre domicile et de vérifier que tout se passe bien.

Pour bénéficier de ce service gratuit, vous devez compléter un formulaire disponible à l'accueil de la mairie ou sur www.arnage.fr et le déposer au policier municipal d'Arnage, au moins 2 jours avant votre départ. L'information sera transmise à la gendarmerie de Moncé en Belin.

PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS

La commune tient à la disposition de la population son document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM). Il recense les risques naturels et technologiques susceptibles d'occasionner des catastrophes sur la commune et donne la conduite à tenir.

Disponible sur www.arnage.fr

BRIGADE DE GENDARMERIE

101 boulevard des Avocats

72230 Moncé en Belin

Tél : 02 43 57 02 55

En cas d'urgence, contactez le 17 !

CONCILIATRICE DE JUSTICE

Avant d'aller au procès et de passer par la case tribunal, la conciliation de justice peut permettre de trouver un accord à l'amiable, tout en laissant les citoyens acteurs de la résolution de leurs litiges.

C'est une procédure simple, rapide et entièrement gratuite.

Permanence à l'accueil de la mairie : 3^e mercredi de chaque mois de 9h à 11h, sur rendez-vous auprès de l'accueil de la mairie au 02 43 21 10 06

MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

10 rue Georges Bizet
72700 Allonnes

Tél : 02 43 39 05 85

Mail : mjd-allonnes@justice.fr

Vivre ensemble

Certaines règles de savoir-vivre sont à respecter afin de garantir la qualité de vie de l'ensemble des Arnageois.

BRÛLAGE

Les particuliers n'ont pas le droit de brûler leurs déchets ménagers à l'air libre. Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

À ce titre, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes et résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies, d'arbustes, et de débroussaillage
- les épiluchures.

À savoir : les déchets verts doivent être déposés en déchèteries. Ils peuvent également faire l'objet d'un compostage individuel.

Sanctions : Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.



TAILLE DE HAIES

Selon l'article 673 du Code civil, si des branches d'arbres, d'arbustes ou d'arbrisseaux de la propriété d'à côté avancent sur votre terrain, vous pouvez contraindre votre voisin à les tailler en lui adressant une demande par courrier. Vous ne pouvez pas réaliser vous-même l'élagage. Si votre voisin ne respecte pas ses obligations malgré vos demandes répétées, vous avez la possibilité de recourir à la médiation ou à un conciliateur de justice afin de trouver une solution amiable.

À savoir : Si votre voisin n'est que locataire, ce n'est pas à lui, mais au propriétaire d'effectuer l'élagage.

NUISANCES SONORES

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 14h à 16h



ENTRETIEN DES TROTTOIRS

L'entretien des trottoirs longeant sa propriété fait partie des obligations à respecter en tant **qu'occupant** d'un bien, qu'on soit locataire ou propriétaire de son logement.

Les riverains sont notamment tenus de :

- désherber ;
- tailler leurs arbres et haies de manière à ne présenter aucun risque et aucune gêne pour circuler ;
- balayer les feuilles et autres détritiques ;
- nettoyer la neige et le verglas, et prévenir les accidents avec la mise en place de sel / sable.

Les déchets

DÉPÔTS SAUVAGES

interdits et sanctionnés

Il est interdit d'abandonner des déchets sur la voie publique, quelle que soit leur nature (ordures, mégots, gravats, encombrants, etc.). Les contrevenants s'exposent à une amende de 68 €, pouvant atteindre 1 500 € avec confiscation du véhicule utilisé. Pensez à déposer vos déchets en déchèterie ou à utiliser les collectes prévues.

COMPOSTAGE

Le Mans Métropole met gratuitement à disposition des habitants des composteurs individuels pour valoriser leurs déchets de cuisine et de jardin. Une solution simple pour réduire le volume de vos ordures ménagères tout en produisant un compost naturel pour vos plantations. Renseignez-vous auprès de Le Mans Métropole au 02 43 47 47 60 pour en bénéficier.



LES COLLECTES

Le Mans Métropole a la gestion des différentes collectes sur la commune : tri sélectif, ordures ménagères, encombrants.

Toutes les dates des collectes sont annoncées dans le journal d'information "Arnage ma ville" et dans le calendrier annuel de Le Mans Métropole distribué dans les boîtes aux lettres.

Collecte sélective : Les mercredis tous les 15 jours.

Ordures ménagères : Les lundis et jeudis en agglomération et les jeudis uniquement hors agglomération.

Encombrants : Sur demande.

Quand sortir ma poubelle ? Sortez votre bac la veille de la collecte, à partir de 19h et rentrez-le dans la journée.

Besoin d'un bac de tri plus grand ? La Direction Gestion des Déchets et Propreté Urbaine, vous l'échange gratuitement. Vous pouvez appeler le 02 43 47 47 60.

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Le verre et les petits déchets verts doivent être déposés uniquement dans les points d'apport volontaire installés à différents endroits de la ville. Retrouvez les emplacements exacts des différents points d'apport volontaire sur : www.lemansmetropole.fr, rubrique "Facile", "Les déchets", puis "Les collectes".

DÉCHÈTERIES À PROXIMITÉ

Pour permettre aux particuliers de recycler les objets qui n'entrent pas dans la collecte, sept déchèteries sont réparties sur le territoire de la métropole.

L'usage des déchèteries est réservé aux particuliers. Vous choisissez librement votre site. Lors de vos visites, munissez-vous d'un justificatif de domicile, en cas de contrôle.

Le Mans

- La Chauvinière
Rue des Grandes-Courbes
- Au Ribay
Rue Vincent-Scotto, route de Beaugé

Champagné

Les Courtils

Mulsanne

Rue de la Chesnaie, route de Téloché

Sargé-Lès-Le-Mans

10 rue des noisetiers

Raudin

ZA de Bel Air, rue Claude-Chappe

Saint-Saturnin

Les Morinières

Retrouvez toutes les informations pratiques sur lemans-metropole.fr

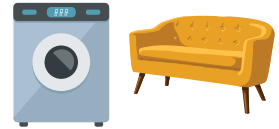
*Secs, propres, même abîmés
en sac fermé, chaussures
liées par paire*



- À déposer en points d'apport volontaire

COLLECTE DES encombrants

Meubles et gros électroménagers



- Collecte sur demande via la fiche d'inscription disponible sur le site de la ville, rubrique "Déchets"

Ordures MÉNAGÈRES

Ce qui ne se recycle pas et ne se composte pas !



- En porte-à-porte les lundis et jeudis (en agglomération)
- En porte-à-porte les jeudis (hors agglomération)

EMBALLAGES EN verre

Bocaux, pots et bouteilles sans bouchon ni couvercle



- À déposer en points d'apport volontaire

DÉCHETS verts



- À déposer en déchèteries ou dans les containers spéciaux répartis sur la ville

Retrouvez toutes les informations et consignes de tri sur le site de Le Mans Métropole, rubrique "Déchets"

COLLECTE sélective

*Tous les emballages en plastique, carton, métal, les papiers...
En vrac, bien vidés, non lavés*



- En porte-à-porte les **mercredis tous les 15 jours**
- Points d'apport volontaire

DÉCHETS alimentaires

Épluchures, marc de café, sachets de thé, coquilles d'oeuf...



- À composter chez soi
- Mise à disposition gratuite de composteurs et lombricomposteurs par le service Propreté de Le Mans Métropole. Infos au 02 43 47 47 60.



La Maison de la Beauté

- Soin du visage • Soin du corps
• Épilations • Onglerie • Beauté du regard

<https://www.lamaisondelabeautearnage.fr>

Campañile

Créateurs de bons moments.

- Séminaire
- Restaurant ouvert à tous
- Salon / Lounge
- Terrasse ombragée
- Formules
Entreprise / sportif / famille



Le Mans Sud Arnage

Rue de la Gémerie
72230 ARNAGE

Tél : 02 43 21 81 21

Mail : lemans.arnage@campanile.fr



LANDEMAINE *Décor*

- ➔ Décoration intérieure
- ➔ Isolation thermique par l'intérieur et l'extérieur
- ➔ Ravalement de façade
- ➔ Aménagement salle de bain, cuisine et dressing sur mesure



Un vrai plus pour tous vos projets !



LANDEMAINE *Couverture*

- ➔ Charpente, couverture, zinguerie et ramonage
- ➔ Aménagement de comble clé en main
- ➔ Traitement et nettoyage toiture
- ➔ Terrasse bois et création de carport



15 rue de la Chauvinière 72 230 ARNAGE
02 72 16 59 15 - 06 25 26 60 54
Mail : landemainedecors@outlook.fr



wake up form

la plus grande salle de sport en Sarthe



séance d'essai offerte



Cours collectifs

Rpm, Renforcement Musculaire, Pilates, Cross, Boxe, Yoga, Les Mills, Step, Danse



Plateau de musculation



Salle de cross



Poids Libre



Espace restauration healthy



135 Boulevard Pierre Lefauchaux,
72230 Arnage



Transport

BUS RÉSEAU SETRAM

Le réseau SETRAM permet la connexion avec Le Mans Métropole par bus via les lignes n° 13 et n° 21.

Par ailleurs, la **ligne scolaire n° 112** connecte le centre-ville de Mulsanne au Lycée André Malraux à Allonnes au Collège Henri Lefeuve et au Lycée Claude Chappe, avec un arrêt à proximité du virage d'Arnage.

Les plans et horaires des lignes sont disponibles sur www.arnage.fr et à l'accueil de la mairie.

Agence SETRAM

65 avenue de Gaulle
72000 Le Mans
Tél : 02 43 24 76 76
www.setram.fr

AGENCE MOBILE

L'agence mobile de la Setram est présente place des AFN 1 fois par mois.

Une solution de proximité pour vous informer, créer ou recharger votre carte de transport !

FLEX+ SUD *Nouveauté*

Ce service de transport à la demande, vous permet de vous déplacer du lundi au samedi, de 7h à 20h30, sur les communes d'Arnage, de Mulsanne, de Ruaudin, de vous rendre à Family Village ainsi que dans la Zone Industrielle du Technoparc et au terminus du tramway à Antares.

Démarche : Réservez votre trajet via l'application Flex+ jusqu'à la dernière minute.

À savoir : Ticket 1,5€. Des titres de transport sont vendus à bord.

FLEX SOIR

Pour vos sorties nocturnes les vendredis, samedis et dimanches sur le Mans, pensez au service Flexo soirée de la Setram pour rentrer en toute sécurité sur arnage !

Démarche : Rendez-vous à l'arrêt "République" situé boulevard René Levasseur, et "gare routière" entre 22h40 et 00h50, entrez dans le bus D qui dessert Arnage et indiquez au chauffeur votre arrêt souhaité.

À savoir : Ticket 1,5€. Des titres de transport sont vendus à bord.

TRANSPORT POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Le service Setram Access propose une prise en charge de transport de porte-à-porte par des minibus adaptés. Les bénéficiaires doivent remplir certaines conditions :

- habiter Le Mans Métropole,
- avoir un taux d'invalidité supérieur ou égal à 80%,
- et/ou être en fauteuil roulant.

Démarche : Demande à adresser par courrier.

La Commission Access+ Le Mans Métropole

Place Saint-Pierre
72039 Le Mans Cedex



BUS RÉSEAU ALÉOP

La ville d'Arnage dispose d'une desserte de la **ligne n° 218** (Le Mans - Le Lude) du service régional de transport Aleop.

La **ligne n° 26** (Le Mans - La Flèche - Saumur), dessert également Arnage.

Pour ces deux lignes, l'arrêt se situe face à la rue du Port.

Les plans et horaires des lignes sont disponibles sur www.arnage.fr et à l'accueil de la mairie.

Agence Aleop

16 boulevard Robert Jarry
72000 Le Mans
Tél : 02 43 39 90 72
aleop.paysdelaloire.fr

TER RÉSEAU ALÉOP

La ville dispose d'une desserte de la **ligne TR25** Le Mans - Château-Du-Loir - Tours, en gare d'Arnage.

En semaine, 8 trajets permettent de rejoindre la gare du Mans en 8 minutes seulement et 15 minutes pour l'arrêt "Le Mans-Hôpital".

Pour tout achat de titres de transport, se rendre au bar "Le Circuit" (50 avenue Nationale / 02 43 21 10 13) ou directement sur le site www.sncf.com

À savoir :

- Un garage à vélos sécurisé accessible à tous sur le parking de la gare d'Arnage.
- Le ticket unique Setram pour circuler (voir ci-contre).

BUS TRAIN

TICKET UNIQUE SETRAM

Le Mans Métropole et la Région des Pays de la Loire favorisent l'intermodalité des transports. À ce titre, il est possible de circuler sur le réseau Aléop en TER au sein de l'agglomération mancelle avec un titre de transport Setram.

Comment ? Validez votre titre de transport Setram sur les valideurs en gare à l'aller et au retour. Pensez à valider de nouveau votre titre en cas de correspondance bus et/ou tramway (ticket valable 1 h).

CO-VOITURAGE

Une aire de covoiturage est située à proximité du rond-point Nord (Avenue Nationale/ Bd Pierre Lefaucheux) et du parking Super U.





PIÉTONS MALVOYANTS

La mission Handicap de Le Mans Métropole met à la disposition des personnes malvoyantes ou non-voyantes qui résident sur le territoire des télécommandes universelles pour feux tricolores sonores.

Démarche : Sur rendez-vous.

Mission Handicap

1 rue Hémon, Le Mans

Du lundi au vendredi :
9h-12h | 14h-17h

Tél : 02 43 74 51 70

Mobilité

VOIE VERTE

Piétons, cyclistes, rollers, trottinettes, personnes à mobilité réduite, la voie verte est un aménagement partagé par les modes de déplacements doux et les engins de déplacement personnels motorisés (trottinettes électriques, monoroue, gyropode), à conditions de rouler à vitesse modérée.

Attention, sur cette voie, personne n'est prioritaire, soyez donc vigilants lors de changement de direction et à l'approche d'intersection.



SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE

ÉQUIPEMENTS À TROTTINETTE ÉLECTRIQUE

OBLIGATOIRES

RECOMMANDÉS

Vêtement réfléchissant obligatoire la nuit ou si la visibilité est réduite, recommandé le reste du temps

1

1 PERSONNE

-14

14 ANS MINIMUM

CASQUE AUDIO INTERDIT

TROTTOIRS INTERDITS

VITESSE DU VÉHICULE LIMITÉE À 25 KM/H (PAR CONSTRUCTION OU PAR BRIDAGE)

• 36 •

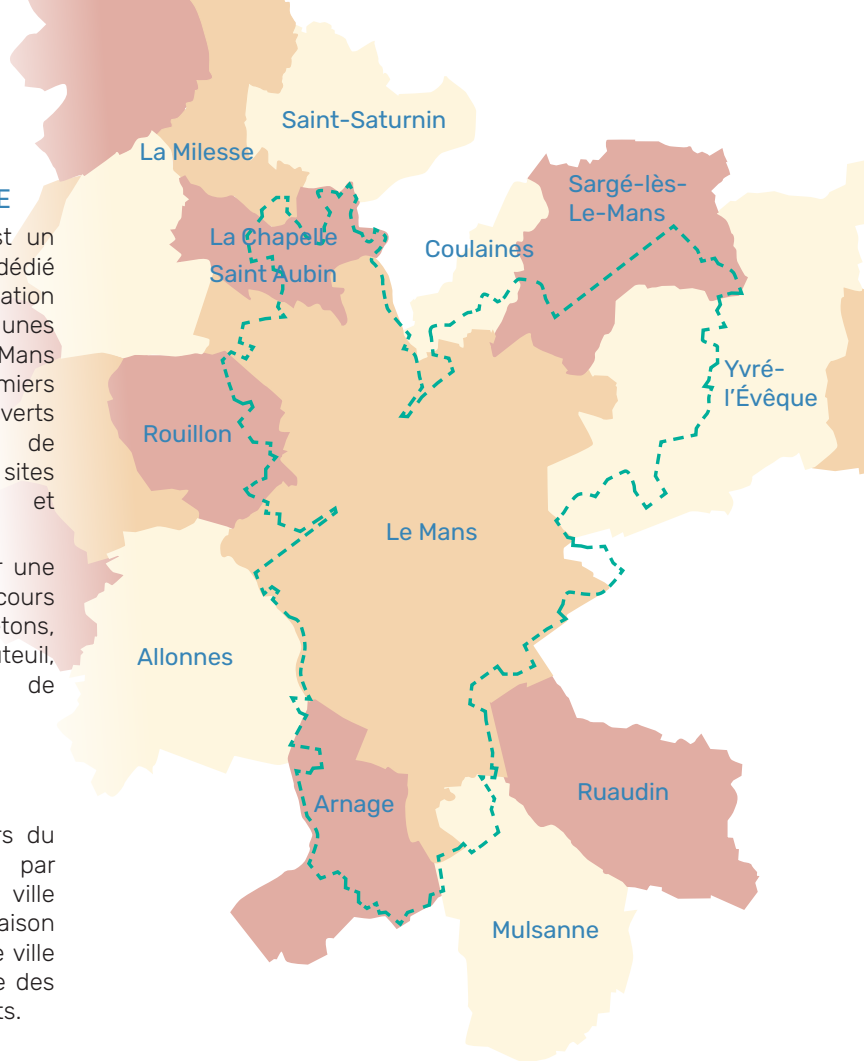
BOULEVARD NATURE

Le Boulevard nature est un projet de cheminement dédié aux modes de circulation douce entre les communes membres de Le Mans Métropole. Les 52 premiers kilomètres déjà ouverts au public permettent de découvrir différents sites touristiques, naturels et patrimoniaux.

À terme, il doit dessiner une boucle de 72 km. Le parcours est accessible aux piétons, handicapés en fauteuil, cyclistes, utilisateurs de rollers et cavaliers.

LIAISON DOUCE

En lien avec le parcours du boulevard nature géré par Le Mans Métropole, la ville d'Arnage a créé une liaison sécurisée entre le centre ville et le quartier de la route des loges situé dans les écart.



Environnement et cadre de vie

GESTION DIFFÉRENCIÉE

Engagée dans une démarche "zéro phyto", la commune développe un plan de gestion différenciée et écologique pour entretenir ses espaces.

Du matériel adéquat est utilisé (désherbants mécaniques, engrais organique...), le choix pour le fleurissement se porte le plus souvent sur les vivaces et la commune pratique la tonte raisonnée.

L'harmonie, la diversité et l'équilibre écologique sont privilégiés par rapport à l'aspect de jardin horticole. Cela permet de retrouver une diversité au niveau de la flore spontanée et de la faune : abeilles, coccinelles, oiseaux...

VÉGÉTALISATION DU CIMETIÈRE

Une grande partie du cimetière est végétalisée avec l'enherbement des allées, des plantes basses et la végétalisation des pieds de mur, afin d'avoir un aménagement durable favorable à la biodiversité.



PARCS ET AIRES DE JEUX

Vous souhaitez faire une petite pause détente avec les enfants ? Les parcs et aires de jeux sont le lieu idéal pour s'amuser en extérieur...

Vous les trouverez : Square de l'escargot, Plage et air fitness de la Gèmerie, Esplanade du Port, Tertifume, Place du mail, Cité des Rosiers et Square des Mésanges.

Espaces pétanque : Rue des Renoncules, Avenue de l'Étang et Rue des Mésanges, Tertifume, Boulodrome extérieur.



PLAN D'EAU DE LA GÈMERIE

Située sur le boulevard nature, la Gèmerie est à la fois un site d'activités nautiques et aquatiques et une base de loisirs. Son accès est gratuit pour tous.

La voile, la nage, la plongée et la pêche sont pratiquées toute l'année sur le plan d'eau de 14 hectares.

Durant les deux mois d'été, la baignade est surveillée, avec un accès pour les personnes handicapées. De nombreuses activités et animations sont organisées par l'Association de Gestion et d'Animation de la Gèmerie.

Sur la terre ferme, et tout au long de l'année, vous pouvez également profiter du parcours fitness, du Parcours Permanent d'Orientation, du terrain multisports, des jeux pour enfants, du terrain de pétanque, des tables de ping-pong, d'une aire de sand-ball, du pas de tir à l'arc, du skate-park et de deux barbecues collectifs.



LES ÉTANGS

En plus du site de la Gèmerie, la commune compte deux étangs, celui de la Gautrie et l'étang Guy Gautier, tous deux dédiés à la pêche et à la promenade.

LA SARTHE ET LE ROULE-CROTTE

Navigable de Cheffes-sur-Sarthe (Maine et Loire) au Mans, la Sarthe déroule 130 kilomètres d'une nature préservée.

Le ruisseau du Roule-Crottes traverse la commune du nord-est vers le sud-ouest et se jette dans la Sarthe au niveau du port.

LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

La lutte contre les espèces dites nuisibles dans l'espace public (le rat, le ragondin, le frelon asiatique et le pigeon) est prise en charge par le Mans Métropole.

Si une présence anormale est confirmée sur le domaine public par le service espaces verts d'Arnage, la Métropole déclenchera alors une intervention.



Sport

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Les équipements du stade Auguste Delaune sont utilisés par les établissements scolaires situés à proximité du complexe sportif Auguste Delaune (collège et lycée), par les licenciés des 12 sections de l'Union Sportive d'Arnage, les adhérents des ateliers de la Maison des Habitants (danse, gymnastique), par les services municipaux (accueil de loisirs), ainsi que par des organismes extérieurs.

Les installations :

- **Gymnase Fernand Lusson** : salle multisports, salle de musculation, salle de tennis de table, billard.
- **Gymnase Frison Roche** : salle multisports, piste d'athlétisme de 50 m, mur d'escalade, dojo et salle de danse.
- **Le stade** : piste d'athlétisme extérieure avec 6 couloirs de 400 m, aire de saut en longueur, de saut en hauteur, de saut à la perche, et trois terrains de football engazonnés.
- **Le tennis** : extérieur et couvert.
- **Les bouldodromes** : extérieur et couvert.
- **Terrain de basket 3x3**

L'accès : soit par la rue des collèges, soit par l'allée du Bord de Sarthe.

Des équipements sont à disposition à la Gèmerie :

- City stade
- Skate parc





Culture

Éolienne, 67 rue des Collèges

L'espace culturel L'Éolienne est un bâtiment municipal qui regroupe plusieurs entités :

- Le service culturel de la ville d'Arnage avec la Médiathèque, le café-théâtre, la salle de spectacle et l'Avenue.
- L'Établissement d'Enseignement Artistique Django Reinhardt.
- La Maison des Habitants (informations page 44)



PROGRAMMATION CULTURELLE

De septembre à juin, la Ville propose une programmation culturelle variée, accessible à tous les publics.

Musique, théâtre, danse, humour, festivals, expositions ou encore cinéma rythment la saison. Entre artistes de renom, jeunes talents et spectacles dédiés au jeune public, chacun peut découvrir le spectacle vivant sous toutes ses formes.

Chaque année, une soirée d'ouverture festive et pleine de surprises lance officiellement la saison culturelle.

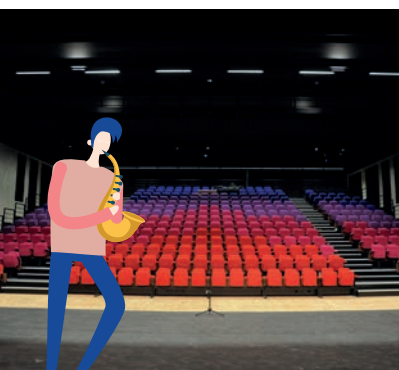
Tarif Arnageois : Vous habitez Arnage ? Bénéficiez d'un tarif préférentiel sur l'ensemble des spectacles de la saison !



Informations pratiques : Les réservations de places de spectacles sont à effectuer auprès du service billetterie ou directement depuis le site de billetterie en ligne de l'Éolienne.

Les différents modes de mise à disposition et de location des salles sont disponibles auprès du Service Culturel.

La salle est accessible aux personnes à mobilité réduite équipée d'une boucle à induction magnétique destinée aux personnes malentendantes appareillées.



Tél : 02 43 21 46 50

Mail : administration.culture@arnage.fr

Billetterie : eolienne.arnage.fr

Espace Culturel Éolienne Arnage

Horaires billetterie Éolienne :
Mardi au vendredi : 14h-18h

Fermée pendant les vacances scolaires.



MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE SIMONE DE BEAUVOIR

La Médiathèque est un service public destiné à tous. Elle offre la possibilité de consulter gratuitement tous les documents en libre accès et d'emprunter après inscription.

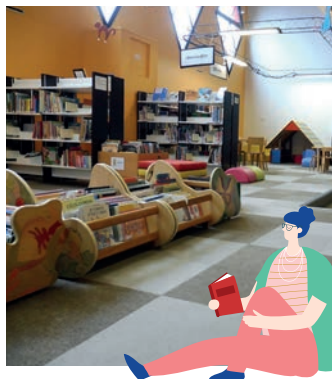
Prêt pour 3 semaines : 10 documents écrits (romans, BD, magazines...), 5 CD, 2 DVD, 2 partitions et 1 liseuse.

Espace numérique : 3 ordinateurs vous permettent d'accéder à Internet, de faire du traitement de texte, de jouer, d'imprimer, d'utiliser une clé USB.

Service de navette à destination des aînés, le premier mardi du mois.

Animations tout public : expositions, contes, lectures, ateliers, conférences, débats tout au long de l'année.

Ressources numériques en ligne "MédiaBox" : Accédez gratuitement et légalement à une offre de musique, films, formations, presse et jeux en ligne. *(Proposé par Sarthe Lecture)*



Boîte de retours de documents : accessible 7j/7 - 24h/24

Inscriptions :

• **Arnageois :** 7 € | Gratuit pour les moins de 18 ans, les bénéficiaires des minima sociaux et les étudiants.

• **Non Arnageois :** 11 € | 7 € pour les moins de 18 ans et les étudiants.

Bénévolat : Les membres de l'association Lire à Arnage participent quotidiennement au bon fonctionnement de la Médiathèque. Si vous souhaitez les rejoindre, renseignez-vous auprès de la Médiathèque.

ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DJANGO REINHARDT

L'établissement dispense des enseignements artistiques spécialisés dans les domaines du chant, de la musique, du théâtre et de la danse. Il a pour vocation l'accès à la pratique artistique associée à la diffusion pédagogique et à la création.

Tout au long de l'année, des spectacles sont proposés par les professeurs et les élèves de l'EEA. Retrouvez l'agenda sur le site internet et sur la page Facebook de l'établissement.

L'EEA organise également deux manifestations fortes : "Musiques en terrasses" en juin et "Soir de fêtes à la Gèmerie" le 13 juillet en partenariat avec la ville.

Tél : 02 43 21 44 50
Mail : mediatheque@arnage.fr
Site internet :

mediatheque.arnage.fr
 Médiathèque d'Arnage

Mardi : 16h-19h
Mercredi : 10h-13h | 14h-19h
Jeudi : 16h-19h
Vendredi : 14h-19h
Samedi : 10h-13h | 14h-17h

Sauf Juillet et Août (fermeture les jeudis et les samedis).



Tél : 02 43 21 44 55
Mail : contact@eeadr.fr
Site internet : www.eeadr.fr
 Etablissement d'Enseignement Artistique Django Reinhardt

Lundi : Fermé
Mardi : 14h-18h
Mercredi : 10h-12h / 14h-18h
Jeudi : 14h-18h
Vendredi : 14h-16h

En dehors de ces horaires, veuillez prendre rendez-vous.

Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS intervient au profit des habitants de la commune à travers la mise en place d'aides sociales légales et facultatives. Il vous accueille, informe, oriente, conseille sur vos démarches du quotidien.

Centre Communal d'Action Sociale

5-7 avenue de la Paix

Tél : 02 43 21 80 87

Mail : ccas@arnage.fr

Lundi, mercredi et vendredi :

9h-12h | 14h-16h30

Mardi et jeudi : 14h-16h30



BANQUE ALIMENTAIRE

Pour répondre à l'urgence de certaines situations, le CCAS met en place, avec l'aide de la Fédération Française des Banques Alimentaires, une aide alimentaire pour les Arnageois.

La distribution des colis alimentaires a lieu tous les 15 jours et une participation de 1€ est demandée.

Démarche : Faire une demande au CCAS avec présentation de justificatifs de ressources et de charges. La demande est ensuite instruite puis validée ou non en commission.

MUTUELLE COMMUNALE

La ville a mis en place une mutuelle communale, en collaboration avec "Mutami". L'enjeu est de faciliter l'accès, à tous les habitants, à une complémentaire santé de qualité, adaptée aux besoins de chacun, accessible à tous et à un prix abordable.

Pour étudier les offres et regarder les possibilités de couvertures santé, des permanences sont organisées au CCAS le 1^{er} vendredi du mois de 9h à 12h.

Démarche : Prendre rendez-vous avec Mme Gasnier au 07 87 55 13 07 ou par mail sur coralie.gasnier@mutami.fr

AIDES FINANCIÈRES

Le CCAS peut aider financièrement les personnes et les familles habitant la commune depuis plus de 6 mois en situation de précarité (factures d'eau, d'électricité, de gaz, de restauration scolaire, ALSH, sous conditions de ressources).

Démarche : Prendre rendez-vous au CCAS pour déposer une demande avec les justificatifs de revenus, charges et dettes. La décision est ensuite prise en commission.



LOGEMENT SOCIAL

La commune dispose de logements gérés par les bailleurs sociaux sur lesquels le CCAS peut positionner les demandeurs sur différents critères. Chaque logement est soumis au passage en commission d'attribution du bailleur.

Le CCAS peut vous accompagner pour instruire la demande et vous conseiller.

Démarche : S'inscrire auprès d'un bailleur social via le formulaire ou sur le site demandedelogement72.fr

Les formulaires papier sont à envoyer à l'un des bailleurs sociaux.

ATELIERS NUMÉRIQUES GRATUITS

Des ateliers collectifs et individuels sont animés par un conseiller de Le Mans Métropole.

Les objectifs ? Être accompagné dans l'usage du numérique au quotidien (mail, courrier, banque, sécurisation des données...), devenir autonomes dans les démarches administratives en ligne et se sensibiliser aux bonnes pratiques.

Informations et inscriptions auprès du CCAS.

APRÈS-MIDI RÉCRÉATIF

Chaque troisième dimanche du mois de 14h30 à 17h30 au CCAS, les élus vous accueillent seul, en famille ou entre amis pour partager un moment convivial autour des jeux de société et d'un goûter.

JARDINS FAMILIAUX DE SAKOÏBA

Situés rue des Bengalis, les jardins familiaux sont mis à la disposition des Arnageois qui ne possèdent pas de jardins en priorité.

Le CCAS dispose de 23 parcelles allant de 154 m² à 210 m². Les parcelles sont louées à l'année 0,50 € le m² pour les Arnageois et 1€ le m² pour les personnes extérieures.

Démarche : Demande écrite au CCAS



Jardins Familiaux de Sakoïba
Rue des Bengalis

DOMICILIATION ADMINISTRATIVE

Elle permet à une personne sans domicile stable et ayant un lien avec la commune de disposer d'une adresse pour recevoir son courrier et pouvoir prétendre à ses droits et prestations. Elle est accordée pour une période d'un an.

ASSISTANTE SOCIALE

Pour les personnes en difficultés qui souhaitent être accompagnées par une assistante sociale, Géraldine Beaumont Lemoine vous reçoit sur rendez-vous au 02 43 14 33 60 :

- le lundi après-midi au CCAS,
- le jeudi matin à la Maison des Habitants.

REGISTRE PERSONNES VULNÉRABLES

Le CCAS tient un registre destiné aux personnes âgées, isolées ou en situation de handicap. Ce dispositif permet d'assurer un suivi et de prendre contact avec les personnes inscrites en cas d'épisode exceptionnel (canicule, grand froid, crise sanitaire...).

Informations et inscription :

Que ce soit pour vous, ou une personne de votre entourage, prenez contact avec le CCAS.

Maison des Habitants

La Maison des Habitants est soutenue par la Ville d'Arnage et agréée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe en tant que centre social. Ouvert à tous, c'est avant tout un espace d'échange et de partage entre les habitants, de toutes générations.

Éolienne, 67 rue des Collèges

Tél : 02 43 21 46 58

Mail : centre.social.arnage@gmail.com

 Maison des Habitants Arnage

 [jeunessemdh](https://www.instagram.com/jeunessemdh)

Horaires de l'accueil :

Lundi et Mardi : 14h-18h

Mercredi au vendredi :

9h-12h30 | 14h-18h

Site internet :

maisondeshabitants-arnage.fr



JEUNESSE 11/17 ANS

L'espace jeunesse

Un lieu de rencontres et d'échanges, ouvert à tous les adolescents âgés de 11 à 17 ans. En période scolaire, entrées et sorties libres de 16h à 18h les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 12h30 à 18h les mercredis. Du lundi au vendredi de 14h à 18h30 pendant les vacances scolaires.

Ponctuellement : Des after les vendredis soir et des activités/sorties les samedis.

Espace jeux, PC, détente et activités créatives

Des activités entre jeunes

Le programme d'activités est construit à partir des idées des jeunes et des professionnels, toute l'année.

Il se compose de **sorties**, d'ateliers thématiques, de grands jeux, de rencontres d'intervenants..

Des **séjours** sont également organisés pour permettre aux jeunes de vivre des expériences riches en "vivre ensemble" et en découverte d'activités, en Sarthe ou ailleurs.

Projets Jeunes

L'équipe d'animation est à l'écoute des jeunes pour les aider et les accompagner à réaliser leurs projets tout au long de l'année.

Quelques exemples :

- Mise en place d'un séjour ski
- Voyage à l'étranger
- Bande Carnaval jeunesse

Promeneur du Net

Marion, animatrice au Pôle Jeunesse, propose un espace privilégié d'écoute et d'expression sur les réseaux sociaux !

 [marionanimatricemdh](https://www.instagram.com/marionanimatricemdh)

Actions 15/25 ans

Informations, orientations, projets formation baby sitting...



FAMILLE, ADULTES ET SENIORS

Tout au long de l'année, des activités accessibles à tous sont organisées à la Maison des Habitants, à Arnage et ailleurs,

Retrouvez-nous les mercredis, certaines soirées ou journées festives.

Des temps sont dédiés aux familles (parents-bébés, parents-enfants, parents-ados), aux adultes et aux seniors, avec des animations adaptées à chacun.

Des événements et temps forts rythment également l'année : sorties en famille, soirées, 10 jours sans écrans, Semaine Bleue, Semaines d'éducation contre les discriminations, soirées dans les quartiers, Semaine bleue...

C'est aussi :

L'accompagnement à la scolarité (niveau collégien)

Accompagnement des parents et des enfants dans la réussite de leurs pratiques éducatives et scolaires.

Des projets en famille

La MDH accompagne toutes vos idées de projets collectifs et met à disposition des moyens et des ressources pour y parvenir : prêt de matériels, aides aux démarches, lieux pour se réunir...

Aides au départ en vacances

Informations et accompagnement sur vos droits CAF et ANCV.



ATELIERS DE LOISIRS

Les ateliers de loisirs de la Maison des Habitants sont des moments de détente, de découverte et de convivialité. Sport, culture ou bien-être : chacun peut y trouver une activité adaptée à ses envies, tout en partageant un moment d'échange.

Ateliers proposés : yoga, zumba, gymnastique, pilates, activité physique adaptée entre femmes et entre seniors scrabble, patchwork, ...

Tarifs : Information sur les tarifs et le paiement auprès de la Maison des Habitants.

SERVICES À DISPOSITION

Point numérique CAF : Un accès à Internet vous est proposé aux horaires d'ouverture sur rendez-vous. Un soutien spécifique vous est proposé pour déclarer votre prime d'activité.

Permanences des institutions :

- **La Mission locale**, pour les 16/25 ans, les vendredis matin, sur rendez-vous au 02 43 84 16 60
- **L'assistante sociale** du département de la Sarthe, les jeudis matin, sur rendez-vous au 02 43 14 33 60 ou via geraldine.beaumont-le moine@sarthe.fr
- **Association Depar** (accompagnement emploi), les lundis matin, sur rendez-vous au 07 44 62 46 81

Accueil, information, orientation : Une écoute attentive, un appui, une orientation vers une structure adaptée à votre problématique vous sont proposés par la Maison des Habitants.



LES ACTIONS INTERNATIONALES

La Maison des Habitants propose différentes actions en partenariat autour de l'interculturel, la mobilité et l'engagement citoyen (chantiers, échange, formations, séjours...)

ADHÉSION À LA MAISON DES HABITANTS

Le montant de l'adhésion à la Maison des Habitants est de 8€ par individu ou par famille (de septembre à août).

CARNAVAL

Le carnaval est organisé chaque année par le CROC (Comité de Réflexion et d'Organisation du Carnaval) ouvert à toute personne qui souhaite s'impliquer dans l'organisation de cet événement reconnu sur Arnage et au-delà ;

Concours d'affiche en fin d'année, soirée d'ouverture du carnaval et ouverture de la période du «monde à l'envers». Le carnaval clôture cette période chaque année, en musique et grâce à l'implication d'habitants qui créent des bandes



Sport

USA OMNISPORT

L'union sportive regroupe 12 sections sportives.

- *Complexe sportif Auguste Delaune*
usaomnisport@gmail.com
f US Arnage

Athlétisme

À partir de 7 ans.

- *Gymnase Frison Roche*
secretariat.usarnage.athle@hotmail.com
usarnage-athle.fr
f US Arnage Athle 72

Badminton

À partir de 7 ans.

- *Gymnase Frison Roche*
badbam72@gmail.com
www.bam72.com
f Bad Arnage Mulsanne

Basket-Ball

À partir de 4 ans.

- *Gymnase Fernand Lusson*
usa.basket@free.fr
usa.basket.free.fr
f US Arnage Basket-Ball

Billard

À partir de 12 ans.

- *Gymnase Fernand Lusson*
usa.billard.arnage@gmail.com
www.billard-club-arnage.fr
f Billard Club US Arnage

Escalade

À partir de 8 ans.

- *Gymnase Frison Roche*
usa.escalade@free.fr
arnage-escalade.ffcam.fr
f US Arnage Escalade

Football (USAP)

À partir de 6 ans.

- *Stade de foot*
Complexe sportif A. Delaune
usarnagefootball@orange.fr
www.us-arnage-pontlieue.org
f US Arnage Pontlieue

Judo

À partir de 4 ans.

- *Dojo Louis Renou*
Gymnase Frison Roche
judoarnage@arnage.fr
judoarnage.wixsite.com/judo
f Judo Arnage

Musculation

À partir de 16 ans.

- *Gymnase Fernand Lusson*
usamuscultation@gmail.com
f USA Muscultation Arnage

Pétanque

À partir de 10 ans.

- *Boulodrome*
Coordonnées disponibles
auprès de la Mairie d'Arnage

Tennis

À partir de 3 ans.

- *Courts couverts de tennis*
arnage.tennis@free.fr
usarnagetennis.wixsite.com/tennis

Tennis de table

À partir de 3 ans.

- *Salle Roger Meunier*
Gymnase Fernand Lusson
usarnagett.secretariat@gmail.com
usarnagett.fr
f US Arnage Tennis de Table

Sport Adapté

Section multisports destinée aux adultes et enfants en situation de handicap mental ou présentant des troubles psychiques ou de l'adaptation.

- *Coordonnées disponibles*
auprès de la Mairie d'Arnage

ACADÉMIE KRAV'MAGA

L'association enseigne des techniques d'auto-défense simples, rapides et efficaces dès l'âge de 12 ans.

- *Dojo Louis Renou*
Gymnase Frison Roche
contact.academiek72@gmail.com
www.kravmaga-lemans.com

ARNAGE COCA 72

Cette association a pour but d'organiser chaque année la course sur route dite "CORRIDA".

- *cocaarnage@gmail.com*

LR PROMOTION

Association au service des sports mécaniques (auto, moto, karting), elle a pour objectif d'aider les activités sportives des garçons et des filles par tous moyens humains et matériels

Chaque année en décembre, elle organise une bourse d'échanges de voitures miniatures d'Arnage.

- *lrpromotion@wanadoo.fr*

ROUE D'OR ARNAGEOISE

Compétitions cyclistes et cyclo-sportives.

- *Coordonnées disponibles*
auprès de la Mairie d'Arnage



TEAM RACING KART

Compétitions de kart : course d'endurance, championnat de France et Européen.

- *karting.30@orange.fr*
Coordonnées disponibles
auprès de la Mairie d'Arnage

Environnement

ASSOCIATION SARTHOISE DE DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA NATURE (ASDEN)

L'association se donne pour but la conservation, la protection, la gestion des milieux naturels, de l'environnement, du cadre de vie et de tout ce qui s'y rapporte.

- *contact.asden@gmail.com*

ADNA 72

ASSOCIATION DE DÉFENSE CONTRE LES NUISANCES AÉRIENNES DE L'AÉROPORT ARNAGE LE MANS

Défendre les intérêts des populations contre l'ensemble des nuisances générées par l'activité aérienne ou aéroportuaire, leurs conséquences, notamment sur l'environnement, l'urbanisme, la santé publique, la qualité de vie.

- *contact.adna72@gmail.com*

Culture

LIRE À ARNAGE

L'association qui œuvre au sein de la Médiathèque Simone de Beauvoir est liée par une convention avec la ville d'Arnage.

Les bénévoles participent au fonctionnement de l'établissement : accueil du public, couvertures et réparations des documents, animations tout public... Ils sont aussi acteurs dans diverses commissions : aide dans le développement des projets.

- *Coordonnées disponibles*
auprès de la Mairie d'Arnage





VOS ASSOCIATIONS

Loisirs

ABLETTE D'ARNAGE

Association pour la pêche et la protection du milieu aquatique. Société de pêche à la ligne.

Dépositaire des Timbres Fédéraux : Super U d'Arnage.

• ablette.arnage@gmail.com

AGAG

ASSOCIATION DE GESTION ET D'ANIMATION DE LA GÈMERIE

Activités gratuites ou payantes, ouverte à tous dès 7 ans sur la période estivale.

• [Plan d'eau de la Gèmerie la-gemerie.agag@laposte.net](mailto:la-gemerie.agag@laposte.net)
Toutes les informations sur www.arnage.fr

ASSOCIATION CYNOPHILE D'ARNAGE

Éducation le samedi au 44 chemin des Réages. Cours chiots et éducation tous les samedis après-midi. Préparation au CSAU.

• aca.72230@gmail.com
f Association cynophile d'Arnage

ASSOCIATION MINÉRALOGIE ET PALÉONTOLOGIE ARNAGE (AMPA)

Collectionneurs, l'association organise chaque année en octobre une bourse d'échange sur la commune !

• germonymo@gmail.com

CLUB MAINE MARINE

Tourisme fluvial, ski nautique.

• clubmainemarine2@free.fr
www.clubmainemarine.com

CLUB NAUTIQUE VAL DE SARTHE

Voile et Planche à voile : Initiation, perfectionnement, loisir, école de sport jeunes et compétitions.

Prêt de matériel. Pratique de la voile handi-valides sur quillard de sport.

• [Plan d'eau de la Gèmerie cnv.sarthe@gmail.com](mailto:cnv.sarthe@gmail.com)
www.cnvsarthe.fr

DRIVER CAR LE MANS

Club Auto - Moto toutes catégories : collections, sportives, prestiges...

• drivercarlemans@gmail.com

ESM 72

ÉVÈNEMENTS SPORT MÉCANIQUE

L'association est co-organisatrice de la manifestation Arnage dans la course, qui a lieu tous les ans le jeudi avant le weekend des 24 heures du Mans.

- associationesm72@gmail.com
www.arnagedanslacourse.com



Éducation

AGFEPA

ASSOCIATION DE GESTION DE LA FÊTE DES ÉCOLES PUBLIQUES D'ARNAGE

Association des parents dont le but est l'organisation, la mise en place et le déroulement de la fête des écoles élémentaires et maternelles.

Elle organise des actions pour financer les projets au profit des 4 écoles de la ville :

- ventes de gâteaux et brioche,
- organisation du bric à brac du 8 mai à Tertifume.

- agfepa@gmail.fr
www.agfepa.fr

APEA

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES D'ARNAGE

L'association œuvre pour représenter la parole de tous les parents d'élèves de maternelle et élémentaire d'Arnage. Elle est le relais entre les équipes enseignantes, les élus de la mairie et les parents.

- apearnage@gmail.com



FCPE COLLÈGE

FÉDÉRATION DES CONSEILS DE PARENTS D'ÉLÈVES COLLÈGE

Les instances du collège où siègent les membres élus de la FCPE sont les suivantes : Conseil d'Administration, Conseil de Discipline, Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.).

Le Comité d'Éducation à la Santé et La Citoyenneté (C.E.S.C.), ainsi que les conseils de classes sont accessibles à tous les parents (Parents Délégués de classe) qui en font la demande. Ils n'ont pas besoin d'être élus pour y participer.

- fcpecollegearnage@gmail.com

Insertion, mobilité

CARBUR'PERA

PISTE D'ÉDUCATION ROUTIÈRE D'ARNAGE

L'association accompagne chaque personne dans son accès à l'emploi et dans son éducation à la sécurité routière :

- Formation conduite deux roues
- Location deux-roues et voitures pour l'emploi
- Garage solidaire
- Actions d'éducation routière
- Plateforme Mobilité départementale

Public concerné : Scolaires, public reconnu handicapé, demandeurs d'emploi et tout public en besoin de mobilité.

• 205 Allée du Bord de Sarthe
Tél : 02 43 72 85 71
carburpera@gmail.com
carburpera.fr



DEPAR

DEMANDEURS D'EMPLOI ET PRÉCAIRES D'ARNAGE ET DES ENVIRONS

L'association DEPAR intervient dans le cadre d'une approche globale visant à l'accueil, l'écoute, le conseil, l'accompagnement des personnes sur des démarches d'insertion sociale et professionnelle.

Organisation de Jobs Dating à l'Éolienne.

• Éolienne, 67 rue des Collèges
Tél : 07 44 62 46 81
depar.emploi@gmail.com
associationdepar.com



Seniors, social, solidarité

ASSOCIATION CÉNOMANE POUR LE DON DE SANG BÉNÉVOLE

L'antenne d'Arnage organise plusieurs collectes au cours de l'année, dans la salle Bulle de la ville.

• [Dates des prochaines collectes sur dondesang.efs/sante.fr](https://dondesang.efs/sante.fr)

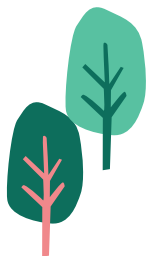
ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL GENS DU VOYAGE - VOYAGEURS 72

Le Centre Social Gens du Voyage assure plusieurs services en direction de la population des gens du voyage (élection de domicile, service postal, aide aux démarches, cafés rencontres...).

Son territoire d'intervention est déterminé en fonction des Collectivités adhérentes.

• 22 rue F. Monier, CS 62813
72028 Le Mans cedex 2
Tél : 02 43 52 18 59
voyageurs72@orange.fr





GROUPE MALI ARNAGE ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Le Groupe Mali Arnage est une association reconnue d'intérêt général qui intervient dans le cadre d'une coopération décentralisée signée entre la ville d'Arnage et la commune de Sakoïba au Mali. Cette coopération est articulée autour de 5 axes : accès à l'eau, support à l'économie, santé / prévention, éducation et culture. L'association est mandatée par la ville d'Arnage via une convention de partenariat pour la mise en œuvre des programmes d'action.

L'association peut également soutenir des projets de solidarité internationale au plus près des populations locales qui s'inscrivent dans les 5 axes de la charte de coopération décentralisée.

• groupemali72@gmail.com
<https://mali-arnage.fr>

LES DOIGTS DE FÉES

Les Doigts de Fées est un groupe de femmes constitué au sein de l'association Groupe Mali Arnage qui créent divers objets vendus exclusivement au bénéfice du Mali.

• doigtsdefees72@gmail.com



UNRPA UNION NATIONALE DES RETRAITÉS ET PERSONNES ÂGÉES

Aide aux personnes âgées pour la défense de leurs intérêts. Activités de loisirs. Organisation de manifestations et de voyages.

• *Coordonnées disponibles
auprès de la Mairie d'Arnage*

COMITÉ DE JUMELAGE

Le comité de jumelage est en charge des activités de jumelage et d'échanges Internationaux d'Arnage avec ses villes jumelées. Il met en place des activités scolaires, sportives, culturelles, sociales, économiques, humanitaires dans le but d'aider au rapprochement des hommes et des peuples.

• **Tél : 06 52 98 09 20**
comitedejumelagearnage@gmail.com



Devoir de mémoire

ACPG - CATM

ANCIENS COMBATTANTS ET PRISONNIERS DE GUERRE COMBATTANTS ALGÉRIE TUNISIE MAROC

L'association accueille tous les Anciens Combattants de tout conflit Algérie, Tunisie, Maroc, Indochine, Opérations ou Missions Extérieures ainsi que les épouses des combattants décédés et des Prisonniers de guerre.

• *Coordonnées disponibles
auprès de la Mairie d'Arnage*

UNC AFN

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS ANCIEN D'AFRIQUE DU NORD - SECTION D'ARNAGE

L'association est composée d'Anciens Combattants d'Algérie, T.O.E, d'Indochine, Soldats de France et sympathisants.

• *Coordonnées disponibles
auprès de la Mairie d'Arnage*



Accès aux soins en Sarthe : adoptez les bons réflexes !

J'ai un problème
de santé qui ne
peut pas attendre
l'ouverture
habituelle des
cabinets médicaux

Je ne me déplace pas
aux urgences,
j'appelle le

116 117

pour le médecin de
garde



en semaine : de 9h à minuit
week-ends & jours fériés :
8h à minuit

**EN CAS D'URGENCE VITALE,
APPELEZ LE 15**



CPAM

Accueil ouvert du lundi au
vendredi de 8h15 à 17h

- 178 avenue Bollée
72033 Le Mans Cedex 9
Tél : 36 46 (du lundi au vendredi
de 8h à 18h)

AMBULANCE

ABC Ambulances

- 7 av. de la Gautrie
Tél : 02 43 21 19 74

AUDIO-PROTHÉSISTE

Centre auditif Amplifon

Du lundi au vendredi :
9h-12h / 14h-18h

- 97 avenue Nationale
Tél : 02 43 24 01 01

CHIRURGIEN DENTISTE

Dr Christelle Lefèvre

- 37 avenue Nationale
Tél : 02 43 72 04 76

DIÉTÉTICIEN - NUTRITIONNISTE

Kévin Desprez

- 174 avenue Nationale
Tél : 06 71 29 75 58

ÉTIOPATHE

Amélie Pichon

- 74 avenue Nationale
Tél : 07 60 02 90 89

INFIRMIER(E)S

Florence Tassery et
Magalie Maréchal

Permanences :

Lundi au vendredi : 8h-9h

Samedi : 8h30-9h

- 1 bis rue Clément Beuray
Tél : 06 71 91 12 10

Eric Blanchelande et
Marie-Charlotte Richard

- 174 avenue Nationale
Tél : 02 43 77 07 20

KINÉSITHÉRAPEUTES

Jean-Pierre Buisson, Florian
Pleyber, Yohann Monceaux
Delphine Minier-Roger et
Lucien Besançon

- 174 avenue Nationale
Tél : 02 43 72 89 31



MÉDECINS GÉNÉRALISTES

Drs Christian Huige et
François Garnier

- *Maison médicale de la Gautrie*
3 bis avenue de la Gautrie
Tél : 02 43 21 84 85

Drs Delphine Chevrier-Véron,
Justine Urbain et Stéphanie
Jaguelin

- *Maison médicale Ambroise Paré*
1 rue Clément Beurauy
Tél : 02 43 80 83 00

NATUROPATHE

Anne-Sophie De Coataudon

Sur rendez-vous du lundi
au samedi au cabinet et à
domicile.

- *63 bis avenue Nationale*
Tél : 06 07 39 78 20
(uniquement par sms)
Mail : asdct@hotmail.fr

ORTHOPHONISTES

Emmanuelle Brouard
et Laura Dupont

- *10 rue des Pinsons*
Tél : 02 43 75 45 33

Véronique Mezerette-Lautier
et Hélène Le Calvé

- *10 rue des Pinsons*
Tél : 02 43 21 19 75

OSTÉOPATHES

Anaïs Fabre, Manon Mayan,
Mathilde Bardon et Joris
Hofstetter

- *2 avenue de la Liberté*
Tél : 02 44 81 14 99
Mail : osteo.arnage@gmail.com

PÉDICURE - PODOLOGUES

Camille Neveu et Nathan
Lhermenault

- *160 avenue Nationale*
Tél : 06 02 06 49 26

PHARMACIENS

Pharmacie de l'Avenue
Nationale Wellpharma

Du lundi au vendredi :
8h45-12h30 / 14h-19h30
Samedi : 9h-12h30

- *136 avenue Nationale*
Tél : 02 43 21 10 38

Pharmacie Granet

Du lundi au samedi : 8h30-
19h30

- *Centre Commercial Super U*
Bd Pierre Lefauchaux
Tél : 02 43 21 10 41
Mail : pharmaciegranet@gmail.com

PSYCHOLOGUES

Annie Colleu

- *174 avenue Nationale*
Tél : 06 87 11 12 79
Mail : annie.colleu1@gmail.com

Maud Libert

- *174 avenue Nationale*
Tél : 06 49 47 23 24

SAGES-FEMMES

Sabine Belland

- *15 rue du Port*
Tél : 06 34 55 46 45

Delphine Chene

- *15 rue du Port*
Tél : 06 69 46 83 05

SOPHROLOGUES

Jennifer Bellier

- *174 avenue Nationale*
Tél : 06 60 64 13 99
Mail : contact@jenniferbellier-
sophrologue.fr
www.jenniferbellier-
sophrologue.fr

Pauline Schacher

- *10 rue des Renoncles*
Tél : 06 66 73 11 20
Mail : pauline.sophrologie60@
gmail.com
https://pauline-schacher.com/

Du côté des animaux

Cabinet Vétérinaire Vétotent

Spécialisé en médecines al-
ternatives pour les chiens,
chats, chevaux et NAC.

Consultation sur rendez-vous
uniquement.

Lundi au vendredi : 9h-12h /
14h-19h

Samedi : 9h-12h / 14h-16h

- *167 Avenue Nationale*
Tél : 02 43 21 62 93
Mail : contact@vetotent.com

Clinique Vétérinaire InfiniVet

Consultation sur rendez-vous
uniquement.

Lundi au Vendredi : 8h-19h

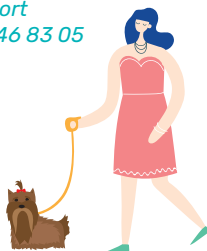
Samedi : 8h-16h

- *C.C. Rive Sud, rue des Collèges*
Tél : 02 43 84 43 43

Equine vet'Arnage

Lundi au Vendredi : 9h-12h /
15h-18h

- *43 chemin de la Goderie*
Tél : 02 43 14 23 00



Les défibrillateurs sur Arnage ?

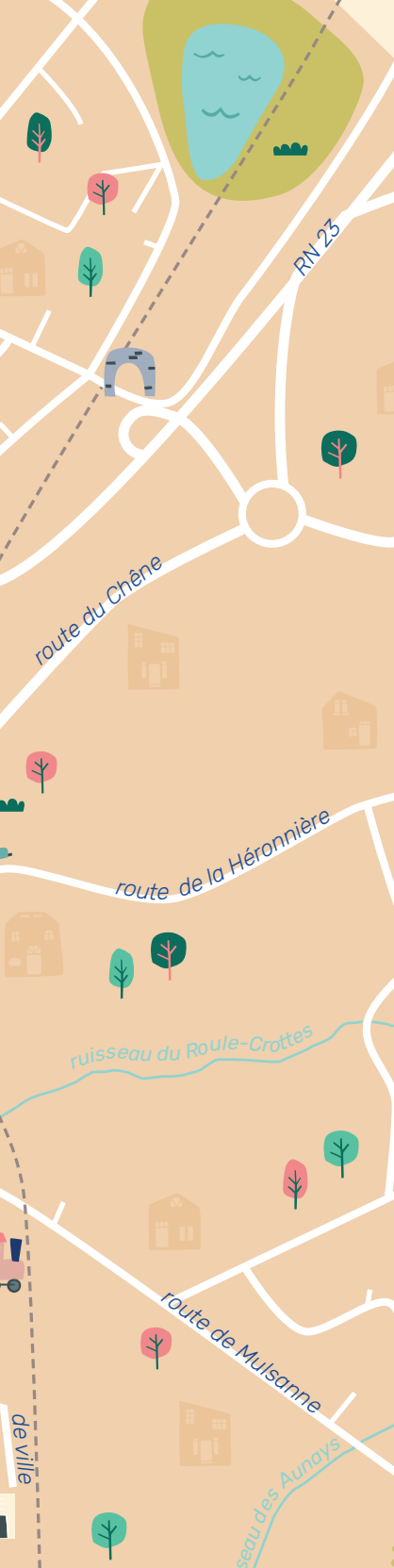
La ville compte 8 défibrillateurs automatisés externes (DAE). Tous se situent sur des sites destinés à recevoir du public, à l'extérieur des établissements communaux :

- 1 École Auguste Renoir
- 2 Maison de l'Enfance
- 3 Gèmerie (AGAG)
- 4 Espace culturel Éolienne
- 5 Foot (Complexe A. Delaune)
- 6 Gym. F. Luson (Complexe A. Delaune)
- 7 École élémentaire Gérard Philippe
- 8 Mairie (Salle Beuruy)

COMMENT AGIR EN CAS D'ARRÊT CARDIAQUE ?

- Si la personne ne réagit pas et ne respire pas, **ALERTEZ** les secours au **15, 18 ou 112** !
- Indiquez-leur précisément où vous êtes, le nombre de victimes, les symptômes et **NE RACCROCHEZ JAMAIS** votre téléphone.
- **COMMENCEZ** un massage cardiaque, et **UTILISEZ** le défibrillateur dès que possible !
- Il suffit d'appuyer sur le bouton vert et de vous laisser guider.





Les numéros utiles

POMPIERS.....	18
SAMU	15
MÉDECIN DE GARDE	116 117
PHARMACIES DE GARDE	0 825 120 304 (0,15cts/minutes TTC)
URGENCE (<i>Sourds et malentendants</i>).....	114
SAMU SOCIAL.....	115
GENDARMERIE.....	17
GENDARMERIE <i>Moncé en Belin</i>	02 43 57 02 55
AIDE AUX VICTIMES.....	02 43 83 78 22 <i>Vol, agression, violence, cambriolage</i>
DROGUES INFO SERVICE	0 800 23 13 13 <i>7j/7 de 8h à 2h / anonyme et gratuit</i>
SIDA INFO SERVICE	0 800 840 800 <i>Appel confidentiel, anonyme et gratuit</i>
ALLÔ ENFANCE EN DANGER.....	119 <i>Enfants en danger ? Parents en difficultés ?</i>
ENFANTS DISPARUS	116 000 <i>24h/24 et 7j/7 en cas de disparition d'enfant</i>
VIOLENCES CONJUGALES	39 19 <i>Numéro d'écoute, d'information et d'orientation pour les femmes / appel gratuit</i>
PRÉVENTION SUICIDE.....	31 14 <i>24h/24 et 7j/7 / appel gratuit</i>
CELLULE PROXIMITÉ.....	02 43 47 45 45
EAU URGENCE.....	02 43 84 67 23 <i>Dépannage 24h sur 24h (fuite d'eau avant compteur)</i>
ENEDIS	0 810 333 072 <i>Dépannage 24h sur 24h</i>
GRDF	0 800 473 333 <i>Dépannage 24h sur 24h</i>



Arnage